



**Europäische
Patent-
organisation**

Verwaltungsrat

**European
Patent
Organisation**

Administrative Council

**Organisation
européenne des
brevets**

Conseil d'administration

CA/105/22

Orig. : en

Munich, le 25.11.2022

OBJET : Programme de travail annuel 2023

SOU MIS PAR : Le Président de l'Office européen des brevets

DESTINATAIRES : Le Conseil d'administration (pour avis)

RÉSUMÉ

Le présent programme de travail annuel donne une orientation et un cap au travail que l'OEB compte entreprendre en 2023 pour progresser dans la réalisation des objectifs stratégiques. Il décrit les principales initiatives et activités prévues dans le cadre des cinq objectifs du Plan stratégique 2023 et s'appuie sur le travail effectué en 2022 pour relever les défis posés.

Publication recommandée : oui.

Le présent document a été distribué uniquement sous forme électronique.

Programme de travail annuel 2023



Table des matières

Introduction	3
Progression du Plan stratégique 2023 : dernière ligne droite	9
Objectif 1: Créer une organisation engagée, compétente et collaborative	12
Objectif 2 : Simplifier et moderniser les systèmes informatiques de l'OEB	22
Objectif 3 : Fournir des produits et des services de haute qualité, avec efficacité	30
Objectif 4 : Construire un réseau et un système de brevet européen ayant un retentissement mondial	40
Objectif 5 : Consolider la pérennité	50

Introduction

L'année 2023 sera cruciale pour l'Office européen des brevets. À l'approche du 50^e anniversaire de la Convention sur le brevet européen (CBE), le moment sera venu pour l'OEB et pour ses parties prenantes de réfléchir au développement continu d'un système des brevets qui, à bien des égards, n'a pas son pareil. Par ailleurs, il sera également bon de marquer un temps d'arrêt pour réfléchir à ce que nous venons d'accomplir et poser un nouveau jalon : l'année 2023 marquera aussi la clôture du Plan stratégique quadriennal de l'OEB (PS2023).

À l'heure actuelle, 87% de ce plan est désormais achevé et pratiquement tous les programmes, projets et initiatives prévus au titre des cinq objectifs du Plan portent leurs fruits et apportent les avantages espérés. Un récapitulatif complet de ces avantages sera dressé dans le courant de l'année prochaine, mais en attendant, notre Office continuera à aller de l'avant pour boucler la dernière année du PS2023 et veiller à ce que les aspirations poursuivies soient atteintes aussi largement que possible. Le présent document, dont une synthèse approfondie figure ci-après, expose la manière de procéder que nous nous proposons d'appliquer.

Les actions prévues dans le présent programme de travail annuel nous permettront, en fin de compte, de préserver notre réputation d'office des brevets de grande qualité, entraîné par les talents les plus brillants et par une transformation numérique globale. Nous continuerons à faire porter l'accent sur une procédure de délivrance de brevets de grande qualité, complète et précise, respectée par les utilisateurs du monde entier, ainsi que sur notre collaboration avec nos partenaires pour garantir que notre travail ait des retombées extrêmement positives sur le système des brevets. Tous ces efforts contribueront à pérenniser l'action de l'OEB.

L'année à venir

L'OEB continuera à se concentrer sur les individus, qui sont la force motrice de ses résultats et les talents chargés de faire fonctionner un office des brevets pérenne pour l'Europe. Afin d'accroître les compétences et la diversité, l'Office attirera les esprits les plus brillants venant de tous les États membres grâce à des campagnes de recrutement ciblées. L'approche de pipeline permettra de constituer un pool de talents auxquels il sera facile de faire appel, et garantira que un accès rapide et efficace aux talents les mieux qualifiés pour répondre à l'évolution rapide des besoins de l'Office. L'OEB mettra en œuvre un nouveau programme de mobilité qui offrira au personnel davantage d'occasions de développement professionnel en garantissant un échange fluide de connaissances à l'OEB et avec ses partenaires du système des brevets. L'Office continuera également d'offrir à ses agents un large éventail d'occasions de formation, tant individuelles qu'entre pairs, afin de les mettre en mesure de concevoir leurs propres parcours d'apprentissage tout au long de la vie.

Pour garantir que nos agents fournissent bel et bien les meilleures prestations possibles et déploient tout leur potentiel, nous devons également veiller à ce qu'ils aient une idée claire des orientations et des objectifs poursuivis, et soient pleinement en phase avec la mission et le travail de l'OEB. C'est pourquoi l'Office élaborera des mesures visant à accroître les niveaux d'engagement du personnel en se concentrant sur trois points prioritaires : la simplification des processus et la priorisation des tâches, le renforcement du sentiment d'appartenir à un réseau à tous les niveaux, et l'assurance que les managers sont à même d'aider leurs subordonnés à accueillir le changement.

Les niveaux d'engagement peuvent également être stimulés en veillant à ce que nos agents soient à l'aise dans leurs bureaux, tant physiques que virtuels, dans l'environnement hybride. L'OEB cherche à mettre à leur disposition des bâtiments où ils choisiront activement de passer du temps de travail et de collaboration dans un environnement attrayant. Nous poursuivrons également le travail visant à préserver la valeur de nos bâtiments qui constituent un formidable actif dans le portefeuille financier de l'OEB. Le fait de rassembler le personnel et de tirer le meilleur parti possible des espaces de bureaux contribuera à atteindre nos objectifs de durabilité, mais renforcera également notre sentiment d'appartenir à une communauté. Ce sentiment d'appartenance et de cohésion sera également cultivé en ligne, grâce au lancement du nouvel intranet de l'OEB, véritable foyer virtuel accueillant le personnel de l'OEB. Pour aider les agents dans leurs choix, quel que soit l'endroit où ils travaillent, l'OEB mettra en œuvre des mesures destinées à prolonger le succès du projet pilote Nouveaux modes de travail, afin que celui-ci continue à offrir des niveaux de flexibilité encore jamais vus. Ces mesures garantiront que notre communauté professionnelle continue à prospérer dans l'environnement hybride qui est l'avenir de l'OEB, et accroîtront notre attractivité en tant qu'employeur de choix dans un marché marqué par une forte concurrence.

L'une des évolutions les plus significatives dans l'espace de travail hybride a été la numérisation des procédures pertinentes pour la délivrance de brevets. Des gains de productivité ont déjà été réalisés dans les domaines de la pré-classification, de la classification et de la recherche, où de nouveaux outils intègrent l'intelligence artificielle (IA). Toutefois, à ce jour, la transformation numérique dans l'examen s'est limitée à des changements facilitant la continuité des procédures de délivrance de brevets durant la pandémie, par exemple en déployant le workbench des brevets pour permettre le travail sans papier. L'an prochain et les années suivantes, l'OEB commencera donc à mettre en œuvre de nouveaux outils et de nouvelles initiatives aboutissant à un processus d'examen réellement numérique et à des procédures de délivrance de brevets entièrement numériques de bout en bout.

Ces nouveaux outils et processus numériques permettront d'obtenir des produits et des services de meilleure qualité, fournis dans des délais plus courts pour nos utilisateurs. Par exemple, un nouvel outil de répartition des dossiers numérique basé sur l'IA mettra directement en rapport le contenu d'un dossier avec les compétences d'un examinateur, ce qui garantira que le bon dossier soit remis au bon examinateur au bon moment. Mais nous veillerons également à ce que la transformation numérique bénéficie plus directement à nos utilisateurs dans leurs interactions avec l'Office.

Tout au long des procédures de délivrance de brevets, ils seront en mesure d'interagir avec l'Office de manière plus efficace, plus transparente et plus rapide grâce aux améliorations prévues pour MyEPO, qui est censé remplacer les outils actuels Mailbox et MyFiles. Cela garantira que les communications entre les utilisateurs et l'Office reflètent la nature de bout en bout des procédures de délivrance numériques. Ce passage à des communications en temps réel plus rapides encouragera également le respect des délais dans les procédures de délivrance ainsi que les progrès de la qualité grâce aux contrôles de qualité intégrés dans l'outil MyEPO. En mettant au point ces outils et d'autres, l'OEB maintiendra sans relâche les niveaux les plus élevés de sécurité afin de protéger les utilisateurs, le personnel et les données. Ainsi, nous nous appuyerons sur notre expérience d'utilisation d'applications et d'infrastructures en nuage sécurisées pour garantir que l'OEB garde pleinement le contrôle sur les données qui sont confiées à l'Office lorsqu'elles sont conservées dans le cloud public.

Des progrès dans l'amélioration de la qualité de nos produits et services seront également réalisés grâce à une coopération plus étroite avec nos utilisateurs. À l'OEB, nous comprenons que nous ne pouvons améliorer nos produits et nos services que si toutes les parties prenantes ont la même compréhension de la qualité, et que si l'Office a une image complète des besoins de ses utilisateurs. Nos panels d'assurance qualité des parties prenantes jouent un rôle fondamental dans ce domaine ; en 2022, ils ont rassemblé pour la première fois des utilisateurs externes et des experts de l'OEB. En 2023, l'OEB les renforcera pour aider à resserrer ce dialogue et à créer un nouvel étalon-or mesurant la qualité des brevets. Une nouvelle série de réunions de haut niveau avec les demandeurs nous permettra également de recueillir directement leurs réactions sur toute une série de sujets. Cela complètera les réactions issues de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2022/2023, qui seront mesurées et analysées par rapport à ceux de l'enquête 2020/2021, déclenchant ainsi des actions à mettre en œuvre en 2023 pour contribuer à l'amélioration permanente de nos produits et de nos services.

En interne, notre direction Audit de qualité évaluera en permanence nos produits et mesurera les progrès restant à fournir pour atteindre des objectifs de conformité ambitieux : 85% pour la conformité à l'audit de la recherche et de la délivrance, le seuil d'excellence étant fixé à 90%. Nos efforts pour parvenir à de tels chiffres seront sous-tendus par le dialogue avec les utilisateurs et par la concentration sur les cinq piliers de la qualité figurant dans la Charte sur la qualité des brevets.

Les réactions des utilisateurs nous ont appris que le respect des délais était considéré comme un attribut essentiel de la qualité. En 2023, l'OEB continuera à consolider les résultats et à veiller à préserver ce respect des délais, quelles que soient les évolutions du paysage des brevets. L'examen de la capacité et de l'efficacité sera renforcé par un recrutement ciblé et par la revitalisation de notre plateforme numérique des talents. Par ricochet, cela amènera à optimiser le taux de remplacement des collègues qui partent à la retraite et permettra de gérer les augmentations prévues de la charge de travail dans des communautés technologiques spécifiques.

L'OEB continuera à travailler avec ses partenaires de confiance pour veiller à ce que le travail de l'Office ait un impact positif fort sur les innovateurs dans toute l'Europe et dans le monde entier. En Europe, l'OEB redoublera d'efforts pour consolider l'accès au système des brevets afin que les entreprises puissent profiter du recours efficace aux brevets. En particulier, l'Office cherchera à réduire les coûts pour les PME, les universités et les organismes de recherche publics, qui constituent le moteur de l'innovation européenne. Cela passera par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de soutien en étroite collaboration avec les offices nationaux des brevets et le réseau PATLIB local, ainsi que par la réalisation d'une révision des taxes. L'OEB étendra également le programme de convergence afin de réduire le coût de l'interaction avec différentes administrations des brevets.

Le brevet unitaire jouera lui aussi un rôle majeur dans la création d'un système des brevets plus accessible et dans l'aide apportée aux utilisateurs pour obtenir une protection par le brevet de haute qualité au sein de l'Union européenne (UE). Destiné à être lancé en 2023, le système du brevet unitaire sera particulièrement profitable pour les start-up et les PME et finira par leur permettre d'obtenir une protection par le brevet plus rentable dans un maximum de 25 États membres de l'UE en déposant une seule et unique demande auprès de l'OEB. La création de la Juridiction unifiée du brevet (JUB) donnera naissance, dans les faits, à une seule juridiction. Et globalement, le brevet unitaire et la JUB surmonteront le dernier obstacle à un marché technologique réellement européen. Pour encourager l'adoption du brevet unitaire et aider les utilisateurs à comprendre les avantages du système, l'Office aidera les États contractants à réaliser des activités de rayonnement et de promotion et à financer les adaptations nécessaires aux systèmes informatiques nationaux.

À l'échelle mondiale, l'OEB travaillera avec ses partenaires internationaux de manière à ce que d'autres pays puissent bénéficier de son travail et ses services de haute qualité. L'Office cherchera à négocier de nouveaux accords de validation avec des pays supplémentaires au-delà du territoire de l'OEB, ainsi que de nouveaux accords de partenariat renforcé facilitant la réutilisation des produits du travail de l'OEB, ce qui contribuera à une meilleure qualité et à une plus grande durabilité des systèmes de brevets dans les pays tiers. L'Académie des brevets de l'OEB touchera également de nouvelles parties prenantes en développant encore davantage les quatre piliers de la coopération, de la certification, de la modularité et de la numérisation. Cela inclura le lancement d'une forme révisée de l'examen européen de qualification (EEQ) au titre d'un cadre juridique réformé, alignant la qualification sur les exigences imposées aux conseils en brevets modernes.

Toutes ces actions contribueront à une OEB plus durable et à un système des brevets plus pérenne. Pour consolider ces gains, l'OEB renforcera ses efforts sur le plan de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG), dans la ligne des Objectifs de développement durable des Nations Unies, et jouera son rôle d'institution de service public de premier plan dans la poursuite de la durabilité au sein de la communauté internationale.

Notre progression vers la neutralité carbone d'ici 2030 se poursuivra grâce à des initiatives réduisant notre consommation d'énergie. Notre impact sur la société sera renforcé par l'expansion de nos bases de données et la mise à disposition d'informations brevets par le biais de plateformes intelligentes permettant aux chercheurs et aux scientifiques de s'appuyer sur les inventions précédentes pour faire avancer l'état de la technique. L'OEB rendra également les connaissances sur le brevet plus accessibles par le biais d'études aidant les utilisateurs à comprendre l'impact des brevets sur les entreprises, qui stimulent à leur tour l'innovation et la croissance économique.

Une série d'études, de rapports analytiques, de manifestations et de plateformes de recherche intelligentes sera également réalisée dans le but de révéler les tendances et les évolutions les plus récentes, afin de fournir aux décideurs politiques et aux entreprises des informations factuelles sur lesquelles fonder des décisions éclairées. Les études, analyses et statistiques produites par les services de l'Office constitueront également le matériel factuel qui sera utilisé par le nouvel Observatoire des brevets et de la technologie. Destiné à être lancé en 2023, cet Observatoire sera une plateforme inclusive permettant de débattre de ces analyses, de ces tendances et de ces évolutions. En étroite collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, l'Observatoire réalisera des campagnes de sensibilisation, diffusera des recherches, des constats factuels et des renseignements liés aux brevets, soutiendra des activités éducatives et transformera les productions techniques, politiques et scientifiques en occasions d'apprentissage transformatrices.

Les contributions de l'OEB à la société seront également célébrées lors du 50^e anniversaire de la signature de la CBE, pour lequel nous lancerons une série de manifestations et d'initiatives commémoratives.

En termes de gouvernance, l'Office stimulera son impact en réalisant un premier ensemble de propositions esquissées dans la feuille de route pour la modernisation de la gouvernance externe de l'OEB. Afin d'assurer la viabilité financière, l'OEB continuera à travailler à la mise en œuvre des six mesures financières destinées à combler le déficit de couverture identifié par l'étude financière de 2019. Toutefois, étant donné les nombreuses évolutions radicales subies par l'économie mondiale depuis cette évaluation, une nouvelle étude sur la situation financière de l'OEB sera réalisée en 2023. Elle fournira à notre Office les connaissances requises pour poursuivre la trajectoire qui doit mener notre organisation à une réelle pérennité financière.

Progression du Plan stratégique 2023 : dernière ligne droite

Au 12 octobre, nous avons mis en œuvre 87 % du Plan stratégique 2023. Ce chiffre est basé sur notre évaluation de quelque 400 étapes importantes, livrables et indicateurs d'impact du Plan stratégique 2023. Cela représente une progression de + 4 % par rapport à juin 2022, ce qui est confortablement au-dessus de la base de référence de 82 % d'achèvement prévue dans le calendrier initial du Plan stratégique 2023.

Figure 1 : progression dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2023



Les progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs 1 à 4 sont bien supérieurs à cette base de référence, l'objectif 1 (créer une organisation engagée, compétente et collaborative) et l'objectif 4 (construire un réseau et un système de brevet européen ayant un retentissement mondial) ayant connu les progrès plus rapides au cours des derniers mois. Parmi les points forts de l'objectif 1, on peut citer l'introduction complète de nouvelles méthodes de travail au mois de septembre, ainsi que le programme de détachement et le programme Jeunes professionnels. Des étapes importantes ont été franchies dans le cadre de l'objectif 4 avec le lancement du projet pilote de front office, du portail d'accès unique et d'une version cloud de l'outil de recherche ANSERA via une coopération informatique, ainsi qu'avec l'achèvement réussi du programme « Améliorer l'impact de la coopération multilatérale ».

Malgré de solides avancées dans plusieurs domaines de l'objectif 5, notamment la gouvernance et la transparence, la progression globale a été entravée par le ralentissement économique et son impact négatif considérable sur nos indicateurs de viabilité financière. En outre, la méthodologie utilisée pour calculer la progression de l'objectif 5 mesure l'impact, lequel prend naturellement un certain temps à se matérialiser.

Balanced scorecard

Il suffit de jeter un œil au « balanced scorecard » pour se rendre compte clairement des avantages présentés par la mise en œuvre d'initiatives stratégiques. Les indicateurs clés de performance (KPI) de haut niveau montrent que nous sommes très près d'atteindre les cinq objectifs du Plan stratégique 2023 (voir tableau 1 ci-dessous). Sur la base des réalisations à ce jour et des développements attendus dans la phase finale du plan stratégique actuel,

des objectifs ambitieux en rapport avec les indicateurs clés de performance ont été fixés pour 2023.

Tableau 1 : KPI de haut niveau

KPI	Performances 10/10/2022		Cible pour 2022	Cible pour 2023
NOUVEAU : Résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel*	-	-	-	-
Disponibilité des outils existants et nouveaux	96,2 %	⬆️	96,5 %	98 %
Processus numérisés	84,4 %	➡️	81 %	88 %
Satisfaction des utilisateurs internes et externes envers les outils	85,1 %	⬆️	88,5 %	90,5 %
Satisfaction des utilisateurs envers les produits et services de délivrance de brevets	79,2 % (2021)	-	81 %	82 %
Qualité de la recherche et de la délivrance	80,5 %	⬇️	85 %	85 %
Rapidité d'exécution en matière d'examen (% dans les temps)	78,9 %	⬆️	80 %	80 %
Portée géographique	2,12 milliards d'habitants	⬆️	2,28 milliards d'habitants	2,2 milliards d'habitants
Participation des États membres aux projets de coopération	80 %	⬆️	80 %	82 %
Utilisation d'informations brevets (nombre de visites relatives aux produits d'information brevets)	10,5 millions	⬆️	4,2 millions	**
Consommation de papier (par agent et par jour)	16 feuilles	⬇️	20 feuilles	15 feuilles
NOUVEAU : Consommation énergétique	57 690 kWh (2021)	-	-	49 250 kWh
NOUVEAU : Progression vers la neutralité carbone	4 456 tCO ₂ e (2021)	-	-	3 500 tCO ₂ e
Certifications ISO obtenues	100 %	⬆️	85 %	100 %
Taux de couverture	72 %	⬇️	-	79,5 %

* Remplacement des KPI basés sur des indices par une série de 13 indicateurs détaillés.

** Aucun objectif n'a été fixé pour 2023 ; le KPI est uniquement utilisé à des fins de suivi.

L'enquête sur l'engagement du personnel est un canal de retour essentiel qui fournit des informations précieuses sur les opinions des agents de l'ensemble de l'OEB. Après avoir mené l'enquête et analysé ses résultats en 2022, nous prévoyons de prendre, en 2023, des mesures concrètes sur la base de ces conclusions.

Les trois KPI de l'objectif 1 basés sur les résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel de 2019 sont en train d'être remplacés par treize KPI : un pour chaque catégorie de questions de l'enquête. Nous obtiendrons ainsi une vue d'ensemble plus détaillée permettant de cibler et de suivre efficacement les résultats de l'enquête de 2022.

L'OEB a récemment atteint un taux d'achèvement de 100 % de son KPI de certification ISO, grâce au succès de l'audit de sécurité de l'information ISO 27001 et à l'extension de la norme ISO 9001 (gestion de la qualité) à tous les domaines d'activité. En 2023, l'OEB s'est engagée à rester pleinement certifié en appliquant le principe ISO d'amélioration continue.

Nous introduisons également deux nouveaux KPI pour 2023 afin de mieux rendre compte des efforts de l'organisation pour réduire son empreinte environnementale. Le premier contrôle la consommation annuelle totale d'énergie de nos bâtiments et notamment la consommation d'électricité et de chauffage. Le second mesure notre empreinte carbone globale en termes d'émissions nettes d'équivalent CO₂ et, ainsi, notre progression vers la neutralité carbone totale d'ici 2030.

Depuis 2021, des « balanced scorecards » pour chaque direction générale et chaque direction principale permettent de suivre la contribution de chaque unité à la mise en œuvre du Plan stratégique 2023 et, plus particulièrement, les bénéfices générés. En articulant également la fixation d'objectifs autour de ces « cascaded scorecards », l'OEB garantit un alignement continu avec sa stratégie à tous les niveaux organisationnels.

Objectif 1: Créer une organisation engagée, compétente et collaborative

Attirer, développer et conserver les talents

Attirer les talents via le recrutement

L'OEB fonctionne grâce à son personnel : ses connaissances, ses compétences et sa passion. Il est donc essentiel que nous continuions à attirer les esprits les plus brillants d'Europe et à retenir les meilleurs talents en leur offrant des possibilités de développement professionnel et un environnement de travail attrayant.

Cela signifie qu'il faut maintenir et renforcer la position de l'OEB en tant qu'employeur de choix sur un marché de plus en plus compétitif. En 2022, l'OEB a accueilli 77 nouveaux examinateurs au sein de l'organisation. Ce résultat est en partie dû à notre approche de type « pipeline » simplifiée, qui réduit considérablement le temps nécessaire au recrutement du personnel et nous permet d'adapter de manière flexible nos plans par rapport à la charge de travail. Cette approche signifie également que l'OEB dispose déjà près de 200 candidats adéquats dans son vivier de talents en novembre 2022. Avec le lancement d'une nouvelle campagne de recrutement dans les mois à venir, l'OEB est en bonne voie pour atteindre ses objectifs de recrutement pour 2023 et donc pour enrichir son vivier de candidats pour 2024.

La diversité est toujours au premier plan de notre stratégie de recrutement. Cela se reflète dans le nombre de nouveaux examinateurs qui ont rejoint l'OEB en 2022, parmi lesquels on compte 36 % de femmes. Les femmes ne représentant que 24 % des étudiants en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques en Europe (source : Eurostat), cela signifie que l'OEB exploite efficacement le potentiel du marché. Une plus grande diversité géographique est également restée une priorité absolue, avec 17 nationalités différentes représentées parmi les nouvelles recrues.

En 2023, l'OEB redoublera d'efforts pour attirer un vivier de talents plus diversifié. Il s'agit en partie d'offrir un lieu de travail durable et inclusif. En pratique, cela signifie que l'OEB continuera à être présent dans des salons de recrutement ciblés pour encourager les candidatures de femmes, de personnes LGBTQ+ et de personnes handicapées. La politique concernant les nouvelles méthodes de travail joue également un rôle important dans la promotion de la diversité, car au-delà de conditions de travail très souples, elle offre à tous les membres du personnel les outils numériques nécessaires pour gérer leurs engagements professionnels et personnels de la manière la plus adaptée à leurs besoins.

En ce qui concerne le processus de recrutement en général, nous allons également réorganiser notre site d'offres d'emploi et continuer à simplifier le processus d'intégration. En plus de contacts plus étroits avec les nouvelles recrues avant qu'elles ne rejoignent

L'OEB, nous leur offrirons l'accès à nos ressources d'apprentissage et à nos informations concernant les RH, et nous les encouragerons à entrer en contact avec leurs futurs supérieurs hiérarchiques. L'OEB soutiendra et gèrera aussi activement les recrues potentielles dans les viviers d'examineurs afin de garantir leur bonne intégration dans notre cœur de métier.

Attirer les talents grâce à la mobilité externe

En 2022, l'OEB a créé deux nouvelles voies pour attirer des talents qualifiés au sein de l'organisation avec le lancement du programme « Jeunes professionnels » et du programme « Experts nationaux détachés ». Menés en étroite collaboration avec nos partenaires, ces deux programmes visent à promouvoir un échange continu et fluide de connaissances, de compétences et d'expertise au sein de l'OEB et au-delà.

Depuis sa création en 2015, le programme « Pan-European Seal » a permis à l'OEB d'attirer de jeunes diplômés en leur offrant un stage unique d'un an pour lancer leur carrière professionnelle dans le monde de la propriété intellectuelle. Ce succès a mené au lancement du programme « Jeunes professionnels » en 2022.

Ce programme amélioré vise à offrir véritable opportunité de « premier emploi » combinée à un plan de formation plus riche. Il vise également à former la prochaine génération d'experts en propriété intellectuelle, tout en contribuant à une plus grande diversité du personnel de l'OEB en termes de genre et de nationalité. En effet, le premier groupe de 88 jeunes professionnels à rejoindre l'OEB représente 22 nationalités différentes et 58 % d'entre eux sont des femmes.

Près de 40 anciens participants du programme « Pan-European Seal » ont prolongé leur séjour à l'OEB en 2022 et ont ainsi débuté leur deuxième ou troisième année au sein du nouveau programme « Jeunes professionnels ». Ce groupe compte 67 % de femmes. Au cours de leur deuxième ou troisième année, ces jeunes professionnels peuvent participer au programme de mobilité interne / externe de l'OEB.

L'idée est de leur offrir la possibilité de se développer plus en avant en découvrant d'autres départements de l'OEB et/ou d'organisations partenaires. L'offre de mobilité externe sera gérée en étroite collaboration avec les offices nationaux des brevets, les PATLIB et les Offices de Transfert Technologique (OTT) dans toute l'Europe. L'élargissement de cette offre sera une priorité en 2023.

Le programme « Experts nationaux détachés » (END), quant à lui, offre à des professionnels externes expérimentés de la propriété intellectuelle la possibilité de travailler à l'OEB et d'approfondir leur expertise sur une période prolongée. En 2023, l'OEB s'attachera à encourager ses partenaires à offrir des opportunités correspondantes et à contribuer au transfert de connaissances entre organisations.

Développement du personnel par le biais des apprentissages individuels

Notre avons fait une priorité essentielle d'offrir aux agents qui viennent de rejoindre l'OEB une grande variété de possibilités d'apprendre et de développer leurs compétences. En plus de garantir que notre personnel possède les connaissances et les compétences les plus actuelles, il s'agit également de renforcer son engagement et sa motivation. Les résultats de l'enquête de 2022 sur l'engagement du personnel de l'OEB confirment que le développement est un facteur clé de l'engagement.

Gardant cela à l'esprit, l'OEB s'est engagé dans une transition pour passer d'une organisation essentiellement basée sur la formation vers une organisation au sein de laquelle apprendre est un voyage de toute une vie. Cette approche d'apprentissage mixte suit le principe 70-20-10 et englobe la formation officielle (10), les réseaux entre pairs et le partage des connaissances (20) ainsi que l'apprentissage sur le terrain (70).

En termes d'opportunités de formation, l'OEB a saisi les possibilités offertes par le nouvel environnement de travail hybride pour développer une expérience d'apprentissage en ligne, individuelle et en équipe. La série de journées iLearn organisées en 2022 en est un exemple. Ouvertes à l'ensemble du personnel, ces journées ont été conçues pour aider les différents collaborateurs à échanger et à se développer. Elles étaient structurées autour de points clés stratégiques : les nouvelles méthodes de travail, la transformation numérique, la qualité, la propriété intellectuelle et la durabilité. Les journées iLearn ne sont qu'un exemple de la manière dont l'OEB aide le personnel à développer des compétences hybrides essentielles et à s'assurer que tout le monde prend part à l'évolution de l'organisation.

En 2023, l'OEB continuera de donner aux individus les moyens de façonner leurs propres parcours d'apprentissage. Toutes les formations offertes seront regroupées sur une plateforme centrale et facilement accessible dans le cadre d'iLearn, et inscrites dans les dossiers de développement personnel. L'accent sera mis sur la ludification de l'apprentissage avec un recours plus important à des outils basés sur l'intelligence artificielle (IA) et aux réseaux sociaux pour introduire une forme de compétitivité dans les formations et les rendre plus attrayantes.

Créer des opportunités d'apprentissage entre pairs

En 2022, l'OEB a intensifié ses efforts pour exploiter la valeur de l'apprentissage entre pairs à tous les niveaux de l'organisation. Nous avons créé l'Unité de gestion des connaissances (KMU) pour donner un toit à l'initiative interne de transfert continu des connaissances (CKT), qui a déjà connu un grand succès et une forte popularité. En 2023, cette unité contribuera à ancrer plus profondément l'apprentissage entre pairs au sein de l'organisation, en travaillant également main dans la main avec les communautés de pratique de l'OEB, qui sont des réseaux d'agents s'engageant volontairement sur des sujets d'intérêt spécifiques.

L'OEB compte une communauté d'environ 400 responsables d'équipe, qui sont tous confrontés aux mêmes défis dans un environnement en pleine mutation. Les résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel ont confirmé l'importance des managers en tant que catalyseurs d'engagement et de l'aide apportée au personnel pour qu'il adhère au changement. Nous avons ainsi lancé la Communauté de gestion du personnel de l'OEB, qui est un espace visant à améliorer le travail en réseau, la collaboration et l'épanouissement professionnel.

Le développement professionnel via une mobilité interne sera également soutenu activement par le biais de la plateforme interne des talents et de sessions d'information ciblées pour le personnel sur les opportunités à venir. Cette démarche sera renforcée par le dispositif d'encadrement des compétences, qui sera étendu à l'ensemble de l'OEB d'ici à la fin de 2023. En leur permettant d'explorer les talents internes pour trouver des compétences et des connaissances spécifiques, le dispositif d'encadrement permettra équipes des RH d'offrir activement des opportunités aux agents qualifiés. Il aidera également les managers à prendre des décisions concernant, par exemple, les domaines dans lesquels un développement des compétences est nécessaire, et à détecter rapidement les potentiels.

Afin de compléter ce travail, d'améliorer la rétention des connaissances et de préserver la qualité des services de l'OEB, un processus de transfert de connaissances et d'externalisation à l'échelle de l'Office est prévu pour 2023. L'organisation étant confrontée à une vague de départs à la retraite, ce processus d'intégration permettra de garantir que les agents qui partent transmettent leurs connaissances aux jeunes générations.

Offrir un dispositif de prestations sociales attrayant

Un autre moyen d'attirer et de retenir le personnel consiste à offrir un dispositif de prestations sociales de premier ordre. En tant qu'organisation autofinancée, l'OEB doit fournir une aide sociale (sécurité sociale, pensions, allocations et rémunérations) aux membres actuels, anciens et futurs du personnel et à leurs familles.

Pour garantir la compétitivité de cet ensemble de prestations sociales, l'OEB réalisera régulièrement des exercices et des études d'évaluation comparative (« benchmarking ») sur des sujets sociaux, sur la base d'une approche systématique et centralisée de données sociales. Le programme pour 2023 sera établi en début d'année et comprendra un exercice d'évaluation comparative sur la rémunération.

L'OEB analysera également la mise en place du Plan d'épargne salariale (PES) en 2023 à la suite d'un examen complet du Nouveau régime de pensions (NRP) et du PES en 2022. Le personnel continuera à bénéficier d'un soutien dans la gestion des prestations dont il bénéficie et d'autres études sur les différents aspects du régime seront menées.

Enfin, une nouvelle étude actuarielle sera réalisée en 2023 par les experts externes du Groupe des Sages Actuaires de l'OEB. Ce groupe examinera les paramètres essentiels et recommandera des taux de cotisation pour les pensions, les soins de santé et les futurs soins de longue durée. L'analyse et la réévaluation continues de tous ces éléments sont de la plus haute importance pour une organisation comme l'OEB, qui a la responsabilité de fournir une aide sociale à plus de 23 000 membres du personnel, retraités et leurs familles.

Promouvoir l'engagement et le sentiment d'appartenance

L'engagement du personnel est l'une des priorités essentielles de l'OEB depuis le tout début du Plan stratégique 2023. À la suite des transformations induites par la pandémie de COVID-19 et de la transition vers de nouvelles méthodes de travail, il est primordial de garantir un fort sentiment d'appartenance à notre communauté OEB.

En 2022, l'OEB a introduit sa politique sur les nouvelles méthodes de travail, initialement sous la forme d'un projet pilote sur deux ans. Cette politique confère aux agents une flexibilité sans précédent pour trouver l'équilibre entre ses responsabilités professionnelles et ses besoins et préférences sur le plan personnel. Sa conception s'appuie sur les enseignements tirés de la pandémie, pendant laquelle le travail à distance est devenu la norme et le personnel a continué à fournir un travail de grande qualité.

La nouvelle politique vise à conserver cette flexibilité tout en donnant la possibilité au personnel d'avoir des échanges en personne au sein de nos bâtiments et en aidant les managers à diriger leurs équipes dans le cadre de cette nouvelle normalité. En 2023, l'OEB continuera à aider le personnel à tirer le meilleur parti de ces avantages, tout en cultivant un fort sentiment d'appartenance à l'organisation. L'Office assurera un suivi actif du projet pilote par le biais d'un éventail plus large de canaux pour les retours d'expérience et fera régulièrement un rapport au Conseil d'administration.

Cette flexibilité permettant au personnel de gérer son propre équilibre entre vie professionnelle et vie privée devrait contribuer à renforcer son engagement. L'OEB s'engage également à veiller au maintien du lien et d'un sentiment d'appartenance à une communauté au sein de l'organisation et par rapport aux collègues qui ont contribué à maintenir la qualité de notre travail. À cette fin, l'OEB mettra l'accent, en 2023, sur des initiatives concrètes qui favorisent le sentiment d'appartenance et d'unité au sein de l'environnement de travail hybride.

L'année prochaine, les managers seront encouragés à utiliser leur budget destiné à favoriser l'engagement pour organiser des activités qui rassemblent les équipes. Par ailleurs, des travaux ont déjà commencé sur une série pilote de « journées sur le campus », organisées dans le cadre de célébrations pour l'anniversaire de la Convention sur le brevet européen, qui visent à rassembler le personnel pour collaborer, créer des réseaux et se rencontrer en 2023. L'idée est d'explorer les moyens de faire en sorte que nos bâtiments

restent vivants et attrayants, même si de nombreux membres du personnel travaillent à distance.

En cette période de changements fondamentaux dans notre manière de vivre et de travailler, il est plus important que jamais de suivre de très près l'engagement du personnel. C'est pour cette raison qu'une nouvelle enquête sur l'engagement du personnel a été menée en 2022. Bien que les scores aient augmenté dans 10 des 13 catégories, il y a encore du travail à faire dans les trois autres catégories. L'OEB s'engage pleinement à améliorer les scores d'engagement. Ainsi, après une analyse détaillée des résultats, des recommandations ont été formulées par des experts internes et externes. Trois domaines prioritaires ont été identifiés : renforcer le sentiment d'appartenance et de connexion à tous les niveaux, veiller à ce que les managers puissent aider les personnes à s'adapter au changement, et se concentrer sur la simplification et la hiérarchisation des priorités. Ce dernier vise à aider chacun à gérer les défis et la charge de travail ainsi qu'à maintenir son niveau d'énergie.

Ces priorités ont fait l'objet d'ateliers visant à harmoniser les actions au sein de toute l'organisation. Les équipes sont en train de concrétiser ces priorités par le biais d'initiatives locales à mettre en œuvre en 2023. Les membres de la direction seront régulièrement informés des progrès réalisés dans le suivi des résultats de l'enquête, lesquels feront partie intégrante des objectifs et des plans de développement de l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, la gestion des performances est un élément clé pour la reconnaissance des contributions des agents et pour leur offrir une motivation pour l'avenir. Dans le cadre de l'octroi, en 2023, de récompenses reflétant les performances de 2022, nous chercherons à optimiser davantage le timing du processus tout en continuant notamment à améliorer les étapes de calibrage. Nous veillerons également à mieux aligner la gestion des performances sur les objectifs stratégiques de l'OEB.

Enfin, la promotion de l'engagement du personnel et du sentiment d'appartenance à l'OEB ne peut fonctionner que si l'ensemble du personnel se sent inclus dans la communauté de l'OEB. En plus des diverses actions concrètes déjà mentionnées dans les domaines du recrutement, de la flexibilité des conditions de travail, de la formation spécifique et de la gestion des performances, l'OEB prévoit également de revoir complètement ses règles et règlements (le Codex de l'OEB) afin de s'assurer qu'ils sont pleinement inclusifs pour tous les membres du personnel et leurs familles. Nous nous sommes également lancés dans un processus d'évaluation comparative, afin d'apprendre les meilleures pratiques d'autres organisations et de mieux identifier les domaines à améliorer dans notre propre approche. Un plan de travail sur la diversité et l'inclusion pour 2023 et un rapport dédié à cette thématique qui sera établi dans le courant de l'année nous permettront de rester concentrés sur ce sujet important et de rendre compte de manière transparente des progrès que nous faisons pour devenir un employeur plus inclusif.

Créer un environnement de travail attrayant, durable et sain

Dans le cadre des nouvelles méthodes de travail, nos bâtiments jouent un rôle clé pour favoriser l'engagement. Ce sont nos foyers professionnels, où nous retournons lorsque nous souhaitons échanger avec des collègues et les rencontrer en personne. En 2022, l'OEB a lancé plusieurs projets pour s'assurer que nos bâtiments sont en mesure de remplir cet objectif en tant que lieux de travail plus lumineux et plus dynamisants.

Ces efforts sont déjà visibles dans notre bâtiment Isar de Munich, où le projet Isar Daylight a été achevé dans les délais et sans dépassement de budget en 2022. Grâce à la réorganisation de l'espace de travail, le bâtiment Isar offre désormais une atmosphère plus vivante destinée à favoriser un sentiment d'appartenance. L'intérieur est désormais inondé de lumière naturelle, tout en offrant de nouveaux espaces partagés pour les échanges et les interactions sociales.

Les mêmes principes guident le projet viennois de « green hub », qui implique la reconstruction totale du bâtiment de l'OEB à Vienne. En plus d'adapter le bâtiment aux nouvelles méthodes de travail en créant un bâtiment flexible et adaptable à nos besoins, ce projet fera de nos bureaux à Vienne un fleuron de la durabilité pour l'OEB. Grâce à des technologies avancées, le bâtiment sera neutre en carbone pendant sa durée de vie, conformément à l'objectif de l'OEB de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2030. Les travaux doivent se poursuivre jusqu'en 2023, date à laquelle le bâtiment sera entièrement démoli jusqu'à son noyau de béton avant d'être reconstruit.

Afin de garantir que nos foyers professionnels répondent aux normes les plus élevées en matière de santé, de sécurité et de durabilité, l'OEB continuera à travailler sur les projets de maintenance prioritaires.

La liste des projets comprend la modernisation du centre de données de La Haye, la modernisation des compartiments coupe-feu et des ascenseurs dans le bâtiment PschorrHöfe de Munich, ainsi que le remplacement de certaines machines de refroidissement utilisées pour réduire la température ambiante dans nos bâtiments. Tous ces projets devraient être achevés d'ici la fin de 2023.

Des travaux sur un certain nombre d'autres projets débuteront également en 2023, avec différentes dates d'achèvement d'ici à la fin de l'année 2025. Ces projets comprennent l'amélioration de la ventilation et l'installation de stores dans les bâtiments PschorrHöfe. Tous ces projets sont essentiels pour offrir au personnel un environnement de travail sain et sécurisé.

Dialogue social

Il s'est tenu environ 90 réunions en ligne (consultations statutaires et non statutaires) avec les représentants du personnel et les syndicats en 2022. Un large éventail de sujets a été abordé dans le cadre de l'agenda social 2022 et les discussions ont abouti à des résultats tangibles sur des thèmes tels que les nouveaux modes de travail et les mesures en faveur de la mobilité. La mise en œuvre se poursuivra en 2023.

Suite à la 133^e session du Tribunal administratif de l'OIT, qui s'est tenue en janvier 2022, l'OEB a adapté son cadre juridique conformément au jugement du Tribunal relatif à l'autonomie du personnel dans l'organisation de ses élections. De même, après la 134^e session du Tribunal, les modifications du statut nécessaires concernant la désignation de membres de la commission de recours par le Comité central du personnel ont été mises en œuvre pleinement et rapidement. Sur la base des consultations et échanges réguliers qui ont eu lieu pendant l'année avec la représentation du personnel sur un certain nombre de questions, notamment le fonctionnement du Comité consultatif général ainsi que les moyens de communication et les ressources des représentants du personnel, des progrès supplémentaires devraient être réalisés en 2023.

D'ici la fin de l'année 2023, l'OEB prévoit également de finaliser les discussions relatives à deux autres thèmes de l'agenda social 2022 : d'une part, l'introduction de toute modification finale suite aux ajustements des services de santé qui ont été proposés, et d'autre part, la politique de diversité et d'inclusion de l'OEB, l'objectif étant d'harmoniser les droits des familles prévus dans le cadre juridique de l'OEB avec les principes et valeurs de cette politique. En 2023, l'OEB finalisera également les études portant sur le nouveau régime de pensions (NRP) et sur le plan d'épargne salariale (PES).

L'agenda social 2023 comprendra par ailleurs plusieurs nouvelles initiatives qui viendront renforcer l'orientation stratégique de l'OEB. Premièrement, il est prévu d'étudier les moyens de promouvoir la durabilité environnementale de l'OEB en modernisant les règles relatives aux prêts à la construction. Deuxièmement, suite à la récente proposition relative à l'assurance soins de santé pour les personnes à charge, l'OEB se penchera sur d'autres moyens de rendre ses règles concernant les personnes à charge plus modernes et pragmatiques. L'architecture des talents dans le cadre des nouveaux modes de travail sera également au centre des priorités : nous discuterons de la manière dont notre concept de talents peut répondre au mieux aux défis d'un environnement de travail hybride. Dans le même temps, l'OEB assurera une veille permanente concernant les dispositions ou circulaires devant être améliorées, mises à jour ou clarifiées.

En 2023, l'OEB abordera également deux questions faisant l'objet d'un suivi régulier : l'étude actuarielle, pour toute proposition concernant les taux de contribution, et la nouvelle étude financière, pour un suivi régulier de la viabilité à long terme de l'Office.

Comme chaque année, la représentation du personnel a également la possibilité de proposer des thèmes pour l'agenda social, qui seront dûment examinés par l'Office.

Excellence opérationnelle et efficacité

L'excellence opérationnelle est le fondement de toutes les activités de l'objectif 1. En rendant tous ses processus efficaces et transparents, l'OEB vise à fournir des services de la plus haute qualité au personnel. En 2023, nous achèverons la numérisation des processus RH, ce qui nous permettra de disposer d'un modèle de libre-service de bout en bout simplifié et entièrement numérique.

L'année prochaine, l'accent sera mis sur les services de paie et de pension ainsi que sur les services de la santé au travail. En 2022, l'OEB a obtenu la certification ISO 9001 pour ses services de paie et mis en œuvre le premier module de la nouvelle plateforme logicielle « FIORI », qui permet au personnel de demander des indemnités d'éducation. Les services de santé au travail de l'OEB ont été recertifiés ISO 45001, et un appel d'offres général a été lancé pour le large éventail de services proposés.

En 2023, l'OEB continuera de simplifier et de numériser les processus relatifs à la paie et aux pensions. Dans le même temps, la satisfaction du personnel restera l'indicateur principal et le moteur essentiel d'une amélioration continue, au même titre que la disponibilité des canaux d'information, l'efficience et l'efficacité. L'objectif reste de favoriser la pleine acceptation du modèle de libre-service par l'ensemble du personnel.

Au sein du Service de santé au travail (SST), l'objectif essentiel pour 2023 est de créer une procédure de congé de maladie de bout en bout plus simple et harmonisée. L'OEB continuera également à adapter le SST afin de fournir un soutien optimal au personnel pendant le projet pilote des nouvelles méthodes de travail. Il s'agira notamment d'optimiser le modèle hybride pour la fourniture de services du SST avec des experts en santé au travail internes et des prestataires externes.

L'efficacité et la transparence sont également les principes directeurs de la gestion de nos processus financiers. Plusieurs étapes clés ont été franchies en 2022, notamment la centralisation de tous les modes de paiement des taxes de brevet (carte de crédit, compte de dépôt à terme et paiement bancaire) sur un portail de paiement unique. Cela a permis non seulement d'améliorer l'expérience des utilisateurs, mais également de simplifier les processus de paiement de l'OEB. Dans le domaine de la budgétisation, l'OEB a introduit un nouveau système permettant un processus de collecte de données entièrement numérisé, une meilleure collaboration entre les directions générales (DG) ainsi que la création d'une source unique de données exactes et une meilleure traçabilité.

En 2023, nous prévoyons une simplification et des gains en matière d'efficacité grâce à la standardisation et à la numérisation de nos processus financiers avec la nouvelle mise en

œuvre de la technologie SAP (SAP S/4HANA). Grâce aux activités préparatoires menées en 2022, l'OEB dispose d'une stratégie de mise en œuvre claire pour SAP S/4HANA et prévoit d'achever la conversion vers la fin de 2024. Nous prévoyons également une augmentation de la transparence et de la clarté grâce à une nouvelle budgétisation basée sur les activités qui devrait être mise en service au début de 2023 pour soutenir le processus budgétaire pour 2024.

Dans le domaine des achats, l'année 2022 a vu le déploiement d'un nouvel outil de gestion des contrats (basé sur Ivalua) qui permet la création et le stockage numériques des contrats, ainsi qu'un nouvel outil de signature électronique, qui augmente l'efficacité du processus de validation et de signature des contrats. En 2023, l'OEB élaborera un plan d'achats complet aligné sur les prévisions budgétaires. En plus de rendre les processus d'achats plus efficaces, il offrira également une plus grande transparence pour les fournisseurs et les parties prenantes internes.

Le nouveau budget basé sur les activités nous permettra également de relier directement les questions de sourçage au budget approuvé, ce qui augmentera la précision du plan d'achats. En parallèle, nous continuerons à tirer parti du nouveau système d'achats (Ivalua) en lançant une nouvelle fonctionnalité de facturation électronique au début de 2023. À plus long terme, l'OEB prévoit de mettre en œuvre un processus d'achats simplifié basé sur les fonctionnalités standard de l'outil.

Objectif 2 : Simplifier et moderniser les systèmes informatiques de l'OEB

Numérisation de la procédure de délivrance des brevets (PDB)

L'OEB a poursuivi son parcours de transformation numérique en 2022, en mettant en place des outils et des plateformes de pointe, tout en mettant hors service les anciennes solutions obsolètes. Ces dernières années, nous avons concentré nos efforts relatifs à notre cœur de métier sur l'amélioration de nos outils de recherche et avons ainsi permis d'améliorer la productivité dans ce domaine.

À l'exception notable de l'interface de travail brevets qui permet de travailler sans papier, l'OEB a encore du travail à faire pour apporter des changements fondamentaux aux outils et flux de travail en matière d'examen. En effet, les examinateurs utilisent encore des outils obsolètes tels que Trimaran et eDrex et la productivité en matière d'examen ne s'est pas améliorée. Nous voyons ici clairement l'importance fondamentale de la transformation numérique pour l'OEB (puisque nous avons amélioré notre productivité dans les domaines que nous avons numérisés) et nous mettrons les domaines qui n'ont pas encore été numérisés au centre de nos préoccupations pour l'année 2023.

Presque tous les flux de travail internes liés aux dossiers ont maintenant été intégrés dans l'interface de travail brevets. Cela inclut la circulation des dossiers des équipes impliquées dans les PDB vers les équipes juridiques de l'OEB. Nous avons progressivement intégré les fonctions de gestion de la charge de travail dans l'interface de travail brevets et notamment les activités de la direction Audit de qualité et l'attribution des dossiers. En 2022, un premier prototype de routine d'attribution numérique des dossiers utilisant une solution basée sur l'IA visant à faire directement correspondre le contenu d'un dossier aux compétences d'un examinateur a été testé et a reçu des commentaires très positifs de la part des responsables d'équipe. En 2023, le nouvel outil d'attribution numérique des dossiers sera entièrement intégré à l'interface de travail brevets, facilitant ainsi une distribution plus efficace des dossiers s'appuyant sur des propositions fondées sur l'IA.

Dans le même temps, l'OEB a continué en 2022 à simplifier les processus numériques existants pour éviter les temps d'attente inutiles. Le gestionnaire de dossiers sera également remplacé par des services intégrés dans l'interface de travail brevets. En 2023, cette interface sera étendue pour fournir un accès à la charge de travail de la classification et deviendra alors le seul centre de tous les flux de travail procéduraux.

Une autre étape clé a été franchie en 2022, avec la numérisation de notre processus back end de délivrance des brevets par le biais du nouveau référentiel numérique des dossiers (RND). Cette numérisation a été améliorée et intégrée grâce à des outils internes (interface de travail brevets) et externes (MyEPO Portfolio, notamment à des fins d'extension géographique). Cette dernière avancée dans le processus de numérisation comprend

désormais de nouvelles possibilités de visualisation des dossiers et une reconnaissance optique des caractères (ROC) systématique des documents entrants. Un moteur ROC interne a été développé pour permettre une meilleure numérisation des documents relatifs aux brevets (y compris les documents confidentiels) et sera étendu à d'autres cas d'utilisation en 2023.

À la suite d'une vaste consultation interne, un nombre important d'améliorations dans le domaine de l'ergonomie et de la performance nous a permis de mettre sans problème les archives numériques anciennes (DI+) hors service dans notre cœur de métier. Nous avons également étendu progressivement le RND à tous les autres secteurs de l'organisation et notamment aux équipes juridiques et aux chambres de recours. Cela permettra à chacun d'accéder à une source unique de données et d'éviter des transferts fastidieux entre systèmes. En 2023, le RND permettra de créer des dossiers d'opposition et de recours, en effectuant une reconnaissance optique des caractères simultanée de tout le contenu. Ces améliorations permettront de mettre définitivement hors service l'ancien outil DI+, y compris pour le personnel des chambres de recours.

Après avoir mis l'accent sur les procédures relatives aux brevets européens, des efforts importants ont été faits pour numériser progressivement les interactions entre les offices récepteurs du PCT et les autres échanges existants et nouveaux avec l'Office mondial de la propriété intellectuelle (OMPI) en 2022. L'ensemble des travaux de recherches et d'examen en matière de brevets européens et de PCT (chapitre I et chapitre II) a été couvert par un flux de travail numérisé tirant profit du travail effectué pour les procédures liées à la CBE au cours des deux dernières années. En 2023, le projet avec l'OMPI sera étendu pour qu'il puisse remplacer les échanges actuels de données par lots avec l'OMPI (publication PCT DVD / texte intégral via FTP, rapport SIS PCT, copie de recherche SISA PCT, etc.).

Dans le domaine de la publication, l'OEB a déjà internalisé certains services tels que la distribution massive de données, réduisant ainsi les risques et les coûts pour l'organisation. En 2023, nous concentrerons nos efforts sur l'internalisation d'autres activités, telles que le Serveur de publication européen, ainsi que sur la modernisation de la publication interne des offres d'emploi, qui est encore basée sur la technologie COBOL (Common Business-Oriented Language), un langage de programmation obsolète.

En 2023, l'OEB intégrera également de nouvelles tâches liées à la représentation des données clients (changement de nom, constitution de mandataire, transfert de droits, etc). Un nouvel outil permettra au personnel d'effectuer très facilement des modifications par lot sur plusieurs fichiers en même temps. La prise en compte de la phase des différentes procédures simplifiera également le travail des agents des formalités. La plupart de ces services seront également proposés en ligne aux utilisateurs externes par le biais de MyEPO Portfolio.

Pour rendre les nouveaux flux de travail numériques de la PDB aussi pratiques et efficaces que possible, nous avons continuellement augmenté au fil du temps le recours à des iPads pour les processus liés à cette procédure. Désormais, certaines équipes juridiques impliquées dans les activités de la PDB ont également accès à un iPad, tandis que les équipes de soutien de la DG1 ont commencé à les utiliser pour d'autres activités non essentielles. L'OEB a fait des investissements importants pour former les utilisateurs à l'utilisation de base de ces appareils. En 2023, nous nous attacherons à faciliter l'intégration des outils iPad et des applications liées à notre cœur de métier. Cela facilitera l'échange sécurisé de documents entre les ordinateurs portables et les iPads de manière fluide et transparente.

Suite à l'approbation par le Conseil d'administration de CA/30/22 Rév.2 en octobre 2022, toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la première série de changements juridiques pour la transformation numérique au sein de la PDB seront initiées. Il s'agit notamment de la rédaction de documents juridiques (par exemple, des décisions du président et avis au Journal officiel, des instructions internes), de la révision des formulaires concernés et de la préparation de supports de formation pour les parties prenantes. Des activités de communication visant à sensibiliser aux changements seront préparées et lancées (par exemple, la rédaction de lettres d'information, la préparation de présentations pour les réunions avec les utilisateurs). La solution technique permettant de mettre en œuvre les changements liés à la transmission des documents cités sera examinée plus en détail.

Amélioration de la classification et de la recherche

La qualité de la procédure de délivrance des brevets commence par une classification et une recherche optimales. En 2022, l'OEB a fourni des modèles améliorés pour la pré-classification, la classification automatique et la reclassification, en utilisant les services complets de cote de la Classification coopérative des brevets (CPC). Pour la première fois, la classification en Y02/Y04 (technologies durables) a été entièrement automatisée grâce à un modèle d'IA. En 2023, nous continuerons à améliorer tous les modèles de la CPC (pré-classification, auto-classification et reclassification).

En 2022, ANSERA étant devenu l'outil principal pour tous les travaux de recherche, l'amélioration continue de ses performances et de sa fiabilité a été une priorité absolue. ANSERA devient progressivement l'outil unique pour toutes les tâches de recherche, d'examen et de classification. La nouvelle fonctionnalité de pré-recherche a également été améliorée pour permettre un élagage plus précis et augmenter l'efficacité des examinateurs. Des améliorations ont été apportées à l'interface utilisateur et au nouveau gestionnaire de concept pour permettre une collaboration plus étroite entre les examinateurs grâce au partage des contenus des bibliothèques de concepts de recherche.

En 2023, nous continuerons à mettre l'accent sur l'amélioration des performances et de l'usabilité de l'outil pour en faire le seul outil de recherche pour la grande majorité de nos examinateurs. La pré-recherche sera encore améliorée grâce à une IA avancée. Le nouveau fournisseur de pré-recherche basé sur l'IA sera un composant supplémentaire qui utilise EP-BERT pour faire des recherches automatiques dans l'état de la technique dans un contexte de pré-recherche. Cela devrait permettre d'obtenir des résultats plus pertinents en haut de la liste des résultats actuels de pré-recherche. Début 2023, un nouvel outil de recherche de littérature non-brevet (LNB) sera également intégré à l'interface ANSERA.

Une partie intégrante de nos efforts pour améliorer la qualité et l'efficacité repose sur notre capacité à exploiter la mine d'informations que représente l'état de la technique publié dans de nombreuses langues différentes. Depuis 2022, un nouveau moteur de traduction automatique interne est capable de traduire en anglais des documents non publiés à partir de différentes langues, améliorant ainsi les résultats de pré-classification et de pré-recherche. En 2023, la traduction automatique sera étendue à de nouvelles paires de langues (le russe, le coréen et l'espagnol). L'ajout de ces langues à celles déjà traduites par notre moteur de traduction automatique permettra à tous les examinateurs de l'OEB d'accéder à 99 % des données sur les brevets en texte intégral contenues dans nos bases de données.

ANSERA devrait devenir l'outil de recherche de prédilection de tous les examinateurs de l'OEB d'ici la fin de 2023 et l'OEB sera alors en mesure d'initier une période transitoire d'extinction pour EPOQUE avant sa mise hors service définitive en 2024.

Interagir avec la communauté des utilisateurs

La transformation numérique rend également plus efficaces les interactions avec les utilisateurs, tout en améliorant la communication et en contribuant à réduire la consommation de papier. Au centre de tout cela se trouve le nouveau MyEPO Portfolio, une plateforme en ligne ultra-moderne destinée aux parties aux procédures devant l'OEB et qui a été lancée en 2022 après une phase pilote de sept mois comptant plus de 180 participants. Les utilisateurs de MyEPO Portfolio peuvent désormais visualiser leurs portefeuilles de demandes ainsi que les documents liés à leurs demandes dans leur dossier numérique. Ils peuvent également recevoir des communications dans leur Mailbox de l'OEB, répondre sous forme électronique à la notification de l'intention de délivrance en vertu de la règle 71(3) CBE et réagir à un rapport d'examen de l'OEB au sens de l'article 94(3) CBE.

L'utilisation de la Mailbox de l'OEB pour recevoir des communications s'est poursuivie en 2022 et les responsables de comptes clés ont aidé les demandeurs et les mandataires à s'y mettre. Avec près de 1 300 Mailboxes et plus de 6 100 juristes qui les utilisent, Mailbox est devenue une plateforme de confiance pour les communications électroniques de l'OEB.

En 2023, les équipes de l'OEB et les participants au projet pilote continueront à travailler ensemble dans le cadre d'une nouvelle phase pilote afin de proposer progressivement de

nouvelles fonctionnalités au sein de MyEPO Portfolio. Les agents internationaux de la phase internationale du PCT pourront recevoir des communications électroniques délivrées sous forme numérique. Cela contribuera à réduire notre empreinte carbone puisque ce groupe représente actuellement quelque 25 % de notre consommation de papier.

Les utilisateurs pourront répondre à davantage de communications provenant de l'OEB, notamment le rapport de recherche européenne élargi (règle 70bis CBE) et l'invitation concernant les éléments qui doivent faire l'objet de la recherche (règles 62bis et 63 CBE). Parmi les autres caractéristiques essentielles de la phase pilote figurent de nouvelles options en libre-service permettant aux conseils en brevets de gérer leur inscription sur la liste des mandataires agréés européens, ainsi que des adhésions à des associations et des autorisations générales. Le premier service d'interface technique B2B, pour le téléchargement des communications provenant de Mailbox, sera également proposé aux utilisateurs de MyEPO Portfolio en 2023. Il sera étendu par la suite pour que les utilisateurs puissent automatiser l'échange de données complémentaires entre leurs systèmes de gestion de la propriété intellectuelle et MyEPO Portfolio. Les fonctions ayant bien fonctionné avec les participants au projet pilote seront mises à disposition de tous les utilisateurs. La nouvelle plateforme MyEPO est destinée à remplacer les outils Mailbox et MyFiles actuellement disponibles et qui, à terme, seront mis hors service.

Comme pour tous les outils en ligne modernes, la sécurité concernant MyEPO Portfolio est, d'entrée de jeu, une priorité absolue. En 2023, les utilisateurs disposeront d'un autre moyen de se connecter en toute sécurité à leur portefeuille de demandes de brevet, qui remplacera la carte à puce physique.

Le site Internet de l'OEB est un autre outil essentiel pour interagir avec nos utilisateurs. Au cours de l'année 2022, les efforts se sont poursuivis pour développer des fonctionnalités réactives pour le nouveau site epo.org afin de mieux soutenir la communication et l'interaction entre l'OEB et toutes les parties prenantes. En 2023, le nouveau site Internet sera mis en ligne et constituera l'interface principale pour les différentes communautés d'utilisateurs et les autres parties prenantes. Cette étape sera suivie par la mise hors service de la plateforme de gestion de contenu web basée sur Lenya, qui alimente actuellement l'ancien site Internet epo.org. Le nouveau site epo.org sera également enrichi par un contenu attrayant et interactif destiné à aider les inventeurs et les PME à explorer leurs options en matière de propriété intellectuelle et de protection par les brevets.

Numérisation des services généraux

L'OEB a entrepris de numériser non seulement la procédure de délivrance des brevets, mais aussi ses services généraux. En 2022, le travail de simplification et de numérisation des processus RH de base s'est poursuivi. Parmi les réalisations, citons le processus de récompenses et la prime collaborative, les ajustements en matière de gestion, la nouvelle indemnité d'éducation en libre-service, l'amélioration du recrutement et de la mobilité

interne, pour n'en citer que quelques-unes. Un nouvel intranet a été déployé, offrant un nouveau foyer numérique à chacun et contribuant à garantir un soutien total aux nouvelles méthodes de travail. Un outil de planification a été conçu pour aider le personnel à organiser ses horaires de travail flexibles et à réserver des bureaux lorsqu'il souhaite travailler dans nos bâtiments. Une nouvelle solution de visioconférence a été déployée et a conduit à la mise hors service définitive de Skype for Business. Cela a permis de consolider la modernisation des systèmes d'audio et de visioconférence de l'OEB dans le cadre de réunions hybrides et en ligne, tant internes qu'externes. Cela apporte notamment un soutien renforcé aux procédures orales grâce à de nouvelles fonctionnalités telles que des tableaux blancs, des salles de délibération virtuelles et des canaux audio supplémentaires.

En 2023, la modernisation en cours des systèmes de l'OEB se poursuivra. Le système de gestion des RH de l'OEB sera mis à niveau afin d'automatiser et de simplifier davantage les processus, en adaptant certains des modules existants dans des domaines tels que la paie, la santé et la sécurité. La mise en œuvre de nouveaux processus numérisés, notamment les demandes de congé et les nouveaux certificats en libre-service, devrait entraîner des gains d'efficacité importants ainsi qu'une plus grande satisfaction des utilisateurs. L'ancien système à tickets pour la gestion des incidents et des problèmes au sein des RH sera également remplacé par un système d'assistance aux utilisateurs. Ce système est déjà utilisé au sein du BIT et facilitera la communication interactive à canaux multiples (courrier électronique, téléphone, chat, formulaires) entre les services RH et le personnel.

La nouvelle plateforme de gestion des documents destinée à gérer les registres de documents administratifs et les flux de travail qui y sont liés devrait être déployée à l'échelle de l'Office en s'appuyant sur les enseignements tirés des projets pilotes en 2022. Cette plateforme est la clé pour renforcer à la fois le plan de classification des entreprises et les politiques de conservation des données. Son déploiement sans heurts est également une condition préalable à la mise hors service, en 2023, d'un ensemble de systèmes d'entreprise, dont IBM Lotus Notes Domino, Babylon, Byblos et d'informations partagées stockées sur des disques partagés.

En 2023, nous continuerons à doter nos locaux des équipements nécessaires pour permettre la collaboration fluide que requièrent les échanges virtuels, les réunions hybrides et les événements en ligne, qui sont des éléments essentiels des nouvelles méthodes de travail dans un lieu de travail hybride. Il s'agit notamment de mettre en place de nouveaux équipements de visioconférence pour améliorer les réunions hybrides et de moderniser les technologies dans nos salles de réunion et de formation en explorant notamment le potentiel des tableaux numériques pour faciliter les réunions ou les formations hybrides.

Renforcer la sécurité de l'information

Tous nos outils, qu'ils soient destinés à la PDB, aux services généraux ou à la communauté élargie de l'OEB, s'appuient sur les plus hauts niveaux de sécurité de l'information afin que les utilisateurs, le personnel et les données soient parfaitement protégés. La certification ISO 27001 en matière de gestion de la sécurité de l'information obtenue pour la première fois en 2022 est venue confirmer que l'OEB disposait de systèmes de sécurité informatique comptant parmi les meilleurs au monde. Cela a marqué une étape importante pour l'OEB et renforcé la confiance que nos clients nous accordent.

L'OEB a également affiné et amélioré sa solution d'authentification par le biais d'une gestion automatisée de la durée de vie des identifiants et un contrôle d'accès basé sur les rôles. Des fonctions de libre-service ont été mises à la disposition des utilisateurs externes pour leur offrir de nouveaux moyens d'authentification en ligne qui vont au-delà de l'utilisation actuelle des cartes à puce. En 2023, nous étendrons ces fonctionnalités à tous les systèmes en ligne pertinents, y compris aux anciens systèmes, afin que les utilisateurs puissent commencer à abandonner l'usage des cartes à puce.

Les campagnes visant à souligner l'importance de la sensibilisation des utilisateurs à la cybercriminalité se sont poursuivies en 2022. En 2023, une attention soutenue sera accordée à la sensibilisation du personnel à la sécurité informatique ainsi qu'à la sécurité physique et aux politiques qui y sont liées.

Les moyens de cyberdéfense ont été étendus et renforcés en 2022, afin de couvrir la détection en ligne des brèches de sécurité ainsi que la détection d'intrusions et la prévention. L'OEB prévoit de mettre en œuvre, au début de l'année 2023, un système amélioré de gestion et de déclaration d'incidents relevant de la sécurité. Cela améliorera encore le temps de réaction de l'OEB et facilitera la traçabilité de tout incident de sécurité selon des scénarios prédéfinis, afin de garantir des réponses efficaces et effectives.

En 2023, l'OEB continuera à tirer profit de ses expériences en matière de sécurisation de ses applications et infrastructures dans le cloud et à améliorer ces réalisations. Nous continuerons à investir dans l'utilisation des solutions les plus récentes en matière d'informatique confidentielle et de techniques de cryptage, afin de garantir à l'Office un contrôle total des données qui lui sont confiées, lorsqu'elles sont stockées dans le cloud public.

Modernisation de l'infrastructure

L'infrastructure informatique est le fondement de l'objectif 2 et l'élément clé de la transformation numérique de l'OEB. Un objectif majeur a été atteint en 2022 avec la mise hors service de l'ordinateur central et du dépôt en ligne (CMS). Basé sur une technologie des années 1970, l'ancien ordinateur central était obsolète, excessivement complexe et coûteux à faire fonctionner. Il a été remplacé par une technologie moderne : un système d'exploitation à code source ouvert fonctionnant sous Linux à partir de notre centre de données luxembourgeois. Cette technologie est plus rentable et, plus important encore, essentielle pour le développement continu du nouvel ensemble d'outils destiné à la PDB, qui est la pierre angulaire d'un OEB durable.

Priorité essentielle en 2022, le travail continu d'amélioration de la disponibilité et de la stabilité de nos systèmes informatiques restera primordial en 2023. Au sein d'un bureau numérique, toute panne de nos systèmes informatiques a un impact direct sur nos activités et sur notre capacité à fournir des services de qualité aux utilisateurs.

En 2022, nous avons également achevé la migration de tous les systèmes informatiques vers notre centre de données moderne de niveau 4 au Luxembourg (à l'exception des systèmes devant être mis hors service ou de ceux ayant un caractère local). En outre, l'ensemble des outils de gestion, de supervision et d'observation des services a été étendu en 2022 afin d'améliorer la réactivité de nos équipes informatiques en cas de panne et de contribuer à renforcer la disponibilité de nos systèmes.

Le projet à long terme consistant à mettre en place une capacité complète de reprise après sinistre, ou la possibilité de transférer nos opérations de notre centre de données principal au Luxembourg vers notre centre de données de secours à Munich, sera achevé en 2023. L'OEB va également consolider toute l'infrastructure locale de La Haye dans un local de technique informatique moderne, situé dans le bâtiment principal, supprimant ainsi toute dépendance vis-à-vis du bâtiment Shell et de son ancien centre de données.

Objectif 3 : Fournir des produits et des services de haute qualité, avec efficacité

Malgré l'incertitude économique depuis le début de la pandémie, la demande concernant notre cœur de métier est restée forte. Cela se reflète dans la charge de travail de l'OEB, qui est restée constamment supérieure aux prévisions budgétaires : + 2 % ou + 5 070 recherches en 2020, + 11 % ou + 25 152 recherches en 2021 et + 3 % ou + 5 462 recherches à ce jour en 2022.

Ces évolutions, et l'augmentation de la charge de travail de + 2 % prévue en 2023, appellent une approche proactive de la gestion de la capacité d'examen et de l'efficacité globale. En effet, nous sommes déjà passés d'une gestion opérationnelle de l'arriéré à une approche plus stable, avec pour objectif d'acheminer chaque dossier vers le bon examinateur au bon moment.

Rapidité d'exécution : ambitions et mesures

Les performances de l'OEB en 2022 ont été soutenues par l'accent qui a été mis sur l'exploitation des avantages de la numérisation de la procédure de délivrance des brevets, sur la base d'une pré-classification fondée sur l'IA, de l'interface de travail brevets, des améliorations apportées à ANSERA et d'un environnement informatique plus fiable. Par conséquent, malgré une charge de travail plus importante que prévu et un effectif d'examineurs plus réduit (- 45 examinateurs par rapport à 2021), le respect des délais pour nos produits est resté solide.

Les demandeurs ont reçu 88,7 % de nos recherches standard dans les temps, au bout de 5,0 mois en moyenne, et 79,0 % des brevets standard ont été délivrés dans les 36 mois suivant une demande d'examen valide, donc au bout de 23,7 mois en moyenne.

Cela signifie que le délai moyen de délivrance de bout en bout pour un premier dépôt de brevet européen s'est maintenu à environ 43,5 mois à compter du dépôt. En moyenne, un dépôt euro-PCT (pour lequel l'OEB n'était pas l'administration chargée de la recherche internationale) a été traité en 36,8 mois à compter de l'accomplissement des formalités et une demande divisionnaire en 32,7 mois à compter du dépôt.

En 2022 également, les efforts se sont concentrés sur la réduction de notre arriéré concernant les oppositions. Celui-ci s'était accumulé en 2020, à la suite de la pandémie de COVID-19, avant l'adoption de la visioconférence pour les procédures d'opposition. Cet arriéré a maintenant été entièrement traité en 2022, et le stock (environ 5 000 oppositions en attente) est actuellement inférieur aux niveaux d'avant la pandémie.

En 2022, l'OEB a également concentré ses efforts sur une harmonisation en termes de rapidité d'exécution. Des actions ciblées ont été menées pour une prise en charge du bon

dossier au bon moment et pour que les équipes travaillent ensemble dans le but de réduire l'arriéré des examens. L'arriéré de dossiers d'examen pour lesquels une action de l'OEB avait été en suspens pendant plus de 30 mois a été maintenu sous contrôle à environ 1 300 dossiers, tandis que l'arriéré de dossiers d'examen pour lesquels la demande remonte à avant 2017 a été réduit, passant d'environ 20 000 dossiers au début de l'année à environ 11 000. Actuellement, près de 6 000 de ces dossiers peuvent être effectivement traités par les examinateurs puisqu'ils ne sont pas en attente d'une action de la part des demandeurs.

Notre délai de réponse aux requêtes des utilisateurs est demeuré rapide en 2022 avec plus de 95,7 % de ces requêtes résolues en moins de 24 heures.

En 2023, l'OEB continuera de consolider les résultats en matière de rapidité d'exécution. L'amélioration de la cohérence et la minimisation des délais dans les interactions avec les demandeurs renforcent la sécurité juridique. Compte tenu des efforts que nous avons déployés ces dernières années pour traiter les dossiers les plus anciens et ceux pour lesquels il y a le plus de retard tout en harmonisant les délais d'exécution dans les différents domaines techniques, nous allons réexaminer le système de priorité en matière de production et vérifier si le système actuel à trois niveaux et le mécanisme de classement des dossiers sont toujours adaptés.

Pour garantir que le bon dossier est traité par le bon examinateur, dans la bonne division et au bon moment, nous utiliserons pleinement les communautés de technologies introduites en 2022. Les examinateurs de domaines voisins pourront coopérer grâce aux nouveaux flux de travail numériques. Il s'agit notamment de l'attribution numérique des dossiers à venir, qui aidera les managers à rééquilibrer leur charge de travail et à former des divisions mixtes dotées des compétences requises pour traiter des fichiers complexes qui recoupent plusieurs technologies.

Dans le domaine de la recherche, l'objectif de l'OEB est de fournir aux demandeurs au moins 90 % des recherches standard dans les temps en 2023. Afin de libérer des capacités pour qu'il puisse être à nouveau possible de se concentrer sur les examens, l'OEB fournira les recherches afférentes aux demandes euro-PCT bis dans les 10 mois au lieu des 6 mois actuels. Les demandeurs qui souhaitent utiliser la voie euro-PCT bis et qui ont un intérêt à accélérer la procédure peuvent envisager de renoncer à leur droit à la communication selon la règle 161/162 CBE au moment de l'entrée dans la phase régionale. Dans le même temps, sur la base de l'initiative lancée en 2022, dans le cadre de laquelle l'objectif est passé de 9 à 8 mois, l'OEB abaissera progressivement l'objectif pour les recherches relatives à l'ISA et aux premiers dépôts nationaux à 6 mois en 2024, afin qu'il corresponde à celui des premiers dépôts de brevets européens. L'objectif intermédiaire sera de 7 mois en 2023.

En matière d'examen, l'OEB a pour objectif de réaliser au moins 80 % des délivrances standard dans un délai de 36 mois. Afin de répondre aux besoins des utilisateurs qui déposent une requête PACE pour un service plus rapide, l'objectif sera de terminer chaque

acte d'examen dans un délai de 3 mois. Pour éviter des retards inacceptables et toute augmentation de l'arriéré, les « anciens » dossiers seront redéfinis et appelés « demandes d'examen valides avant 2018 » (actuellement, il s'agit de 2017) et nous nous efforcerons de réduire le nombre de ces dossiers en attente d'une action de la part du demandeur à 10 000 d'ici la fin de l'année civile. Nous nous efforcerons également de limiter à environ 1 000 le nombre de dossiers d'examen en attente d'une action de la part de l'examineur pendant plus de 30 mois.

En matière d'opposition, l'OEB maintiendra les niveaux de stock à moins de 5 000 dossiers et s'efforcera de revenir à la rapidité d'exécution qui existait avant la pandémie, période pendant laquelle au moins 70 % des dossiers standard étaient clos dans les 18 mois. Ce faisant, nous nous efforcerons d'envoyer les citations aux procédures orales dans un délai de 8 mois.

En 2023, l'OEB continuera à émettre régulièrement des rapports concernant les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs en matière de production. L'établissement de rapports sur les progrès réalisés pour chacun de nos types de produits augmentera la transparence. Nous tirerons parti des nouvelles méthodes de travail qui incluent une politique de télétravail plus étendue et une plus grande flexibilité pour le personnel.

En 2023, l'objectif global de l'OEB est de fournir 378 600 produits. Ce chiffre devrait correspondre à environ 242 400 recherches et 132 900 actions finales d'examen (dont environ 18 500 retraits), conduisant à 96 000 publications de brevets et 3 300 décisions d'opposition.

En 2022, l'Office a lancé de nouveaux tableaux de bord sur l'efficacité et la performance globale. En plus de donner une image plus précise et plus complète de nos performances, ces tableaux de bord nous aident également à repérer les tendances et agir si nécessaire. En termes de performance individuelle, les objectifs de production sont restés un élément clé du développement des performances et d'évaluation. Cependant, nous avons également adopté une approche plus globale pour reconnaître le fait que les récents progrès de l'OEB ne sont pas seulement le fruit de contributions individuelles, mais aussi d'un travail d'équipe au sein des départements et entre eux. En 2023, les managers utiliseront les nouveaux tableaux de bord afin d'assurer la transparence des performances pour l'ensemble du personnel. L'objectif d'efficacité global sera de 1,72 jour par produit en 2023, contre 1,77 jour en 2022.

La réalisation de cet objectif d'efficacité ambitieux permettra à l'OEB d'atteindre ses objectifs en matière de respect des délais et de production en 2023. Plusieurs initiatives viendront appuyer l'exécution du plan budgétaire de l'OEB, notamment :

- L'introduction d'une attribution numérique des dossiers pour garantir que les fichiers sont traités « juste à temps ». Cela facilitera également le travail d'équipe entre les examinateurs de domaines voisins dans des communautés de technologies liées, tout en permettant aux managers de rééquilibrer leur charge de travail et de former des divisions mixtes si cela s'avère nécessaire.
- La revitalisation de la plateforme numérique des talents pour soutenir les équipes ayant des stocks élevés et une charge de travail importante.
- Une campagne de recrutement ciblée pour remplir le vivier de recrues potentielles et réduire les retards dans le processus de recrutement. La capacité des examinateurs sera optimisée dans des communautés de technologies spécifiques en fonction des prévisions concernant la charge de travail et les départs à la retraite qui devraient se produire, et il en ira de même pour la situation au niveau local en termes de rapidité d'exécution et de performances.
- Exploitation maximale de l'IA dans le cadre de la classification. Parallèlement, l'OEB arrêtera de faire circuler des brevets ayant déjà été classés dans la CPC par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) pour les domaines techniques dans lesquels la qualité de leurs efforts de classification est au moins aussi élevée que la nôtre. Avec de solides mécanismes d'assurance qualité en place, l'OEB examinera également la possibilité de recourir à des services contractuels afin de libérer davantage de capacités pour les examens.
- Au fur et à mesure que les projets du Plan stratégique 2023 arrivent à leur terme, un nombre croissant d'examineurs impliqués dans ces projets retourneront aux opérations et reprendront leurs activités principales.
- Tirer parti des avantages de la transformation numérique du processus de délivrance des brevets : pré-classification par IA, distribution des dossiers s'appuyant sur l'IA pré-recherche basée sur l'IA, amélioration de l'interface de travail brevets, amélioration d'ANSERA et un environnement informatique généralement plus facile d'utilisation et plus fiable.

La qualité : recherche de l'excellence

La qualité substantielle de nos recherches et examens a toujours été au cœur de la mission de l'OEB. La délivrance de brevets et de services de haute qualité en étroite collaboration avec nos utilisateurs restera la priorité absolue de l'OEB en 2023.

Afin de refléter l'engagement continu de l'OEB en faveur de l'excellence, les objectifs de qualité pour l'année prochaine sont ambitieux : 85 % pour la conformité des audits de recherches et de délivrance. L'objectif d'excellence est fixé à 90 %. À la suite de l'introduction d'un processus révisé de dialogue d'audit en 2020, l'OEB continue d'organiser régulièrement des réunions de révision approfondies et ciblées entre la direction Audit de qualité, les experts principaux et d'autres parties prenantes en matière de qualité opérationnelle.

Ces réunions ont pour objet d'examiner les raisons des non-conformités et à identifier les besoins potentiels d'harmonisation ou de formation. En plus de produire des recommandations spécifiques pour des actions opérationnelles ciblées en matière de qualité, ces réunions représentent également pour tous une opportunité d'apprentissage conduisant à une conception mutuelle plus approfondie de la notion de haute qualité.

Ce dialogue sera renforcé et amélioré en 2023. Des exemples de travaux de haute qualité, identifiés par les auditeurs dans le cadre du projet d'optimisation de la surveillance faisant partie du Plan stratégique 2023, devraient également susciter des discussions entre les auditeurs et les managers de la DG1 en vue de promouvoir une conception commune de la notion de meilleures pratiques.

Fondée sur les cinq piliers de la qualité, la Charte sur la qualité des brevets définit les comportements et les actions qui mènent l'OEB vers l'excellence dans ce domaine. Lancée le 1^{er} octobre 2022, la Charte sur la qualité des brevets est en cours d'élaboration depuis 2019, date à laquelle une définition commune de la qualité a été discutée lors d'une réunion du Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO) dans le cadre du Plan stratégique 2023. Les premières versions de la charte ont été basées sur ces échanges.

Le champ d'application plus large de la Charte sur la qualité des brevets, par rapport à notre précédente politique de qualité, est également conforme à l'élargissement de notre système de gestion de la qualité certifié ISO pour en faire un système de gestion intégré qui s'applique à l'ensemble de l'OEB, et pas seulement à la procédure de délivrance des brevets.

En nous appuyant sur la Charte de qualité des brevets, notre objectif en 2023 est de travailler à une vision améliorée et partagée de ce que signifie la haute qualité en ce qui concerne les produits et services de l'OEB.

Être à l'écoute de nos utilisateurs

L'enquête de satisfaction des utilisateurs (ESU) de bout en bout 2022/2023 a été lancée le 1^{er} septembre 2022, en commençant par les services d'opposition et le site Internet de l'OEB. Le dépôt, la recherche, l'examen, les publications, la gestion des comptes clés et les outils de l'OEB suivront dans les mois à venir, les résultats devant être publiés au cours du premier semestre 2023. Les informations concernant ce cycle d'enquêtes ont été mises à disposition le 1^{er} septembre sur le site Internet de l'OEB, où sont également disponibles les résultats de l'ESU 2020/2021, tels que présentés au Conseil d'administration en octobre 2021. L'ESU 2022/2023 permettra de disposer d'un retour d'expérience actuel de la part des utilisateurs. L'OEB sera en mesure d'examiner les progrès et d'appréhender toute amélioration depuis l'ESU 2020/2021, qui sert de référence. Les domaines à améliorer seront analysés plus en détail, et les actions qui en découlent seront mises en œuvre au cours de l'année 2023 et au-delà.

En tant qu'organisation innovante et office reconnu pour la qualité de ses brevets, il est tout à fait approprié que l'OEB prenne l'initiative de trouver une nouvelle interprétation commune de la notion de qualité. Le concept de groupe de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (Stakeholder Quality Assurance Panel, SQAP) a été lancé en 2019 puis étendu en 2021. Des participants d'une cinquantaine de pays se sont réunis avec des experts de l'OEB pour discuter de sujets importants liés à la qualité et des attentes des utilisateurs dans ce domaine.

En octobre 2022, les groupes ont procédé à une évaluation ciblée des délivrances de brevets et ont ensuite communiqué leurs conclusions au SACEPO le 24 novembre. Pour la première fois, les groupes étaient mixtes, réunissant des mandataires agréés, nos auditeurs, des experts principaux et des responsables d'équipe pour évaluer ensemble la qualité. Un rapport de ces groupes sera publié dans le prochain rapport sur la qualité pour 2022. Les enseignements tirés de l'évaluation des délivrances seront mis en œuvre tout au long de l'année 2023.

En 2023, le concept des SQAP sera élargi afin de créer une nouvelle norme de référence visant mesurer la qualité des brevets. Les groupes seront diversifiés afin d'englober l'ensemble des parties prenantes du processus de délivrance des brevets. Leurs évaluations seront également étendues à d'autres étapes de la vie d'un dossier, et notamment aux travaux de formalités, aux recherches / opinions écrites, aux actions intermédiaires, aux rejets et aux dossiers d'opposition.

Approfondissement du dialogue avec les utilisateurs grâce à des réunions de haut niveau

S'appuyant sur l'initiative lancée en 2021, les contacts de haut niveau avec l'industrie ont continué à s'intensifier en 2022, avec quelque 18 réunions organisées tout au long de l'année. Les demandeurs concernés représentaient 8 % (15 000) de nos demandes en 2021. Il est ressorti de ces réunions que la qualité à l'OEB était élevée et qu'il existait des domaines spécifiques, qui ont été identifiés, dans lesquels l'Office peut tirer parti de cette solide réputation. Si les progrès en matière de rapidité d'exécution ont été largement appréciés, un nombre croissant d'utilisateurs ont évoqué la nécessité d'une procédure plus lente pour certaines demandes provenant du secteur pharmaceutique mais aussi pour les demandes de brevets essentiels à une norme émanant d'entreprises de haute technologie.

Ces sessions offrent un aperçu, au plus haut niveau, des domaines dans lesquels l'OEB peut encore améliorer la qualité et l'efficacité de ses produits et services. Un autre thème abordé par nos utilisateurs a été la nécessité d'une plus grande harmonisation des pratiques des examinateurs à tous les niveaux et d'une plus grande rapidité d'exécution au niveau de la communauté de technologie.

L'OEB se concentre également sur la manière de travailler avec les demandeurs pour améliorer la qualité des demandes entrantes. Il est intéressant de noter que chaque réunion de haut niveau a donné lieu à d'autres sessions détaillées pour assurer le suivi des sujets abordés sur le plan technique. Avec un demandeur asiatique, par exemple, les discussions ont porté sur la manière d'accélérer le traitement d'une demande de brevet. Cela a incité l'OEB à publier une vidéo sur son site Internet montrant les différentes étapes qu'un demandeur peut suivre pour réduire considérablement la durée de la procédure lorsqu'il commence, par exemple, par une demande PCT.

En 2023, de nombreuses mesures seront prises au sein du domaine opérationnel pour maintenir et améliorer les niveaux de qualité qui garantissent la délivrance de brevets juridiquement solides à nos utilisateurs.

De nouvelles manières d'améliorer la qualité

En commençant par un rapport de recherche solide qui reflète tout l'état de la technique pertinent avec une opinion écrite entièrement motivée, les opérations constitueront le fondement le plus solide de la procédure de délivrance des brevets de l'OEB. Notre objectif est de faire en sorte que les décisions de l'OEB concernant les procédures d'examen soient de la plus haute qualité et de garantir ainsi la sécurité juridique non seulement des demandeurs mais aussi du public.

En 2022, un groupe d'équipes a été sélectionné pour participer au projet pilote des nouvelles méthodes de travail visant à améliorer notre qualité. Quatre projets pilotes ont été lancés dans le but d'établir un rapport de recherche et une opinion écrite de haute qualité et d'améliorer la cohérence tout au long du processus d'examen.

Notre division d'examen, composée de trois personnes, est un facteur important de la qualité élevée des brevets que nous délivrons. La division d'examen complète est déjà impliquée dans chaque dossier au stade de la recherche afin d'encourager la consultation à ce stade. Un projet pilote a exploré les effets d'une implication systématiquement plus active de la division dans la phase de recherche, et en particulier du président ou de la présidente. À la suite de ce projet pilote, en 2023, la division de la recherche sera activement impliquée au sein de toutes les équipes.

En 2022, l'OEB a également expérimenté une nouvelle structure pour les communications en matière de recherche et d'examen. Les retours d'expérience à ce jour montrent qu'elle permet d'apporter de la cohérence et de l'ordre aux objections et aux commentaires formulés dans les communications officielles. Cette nouvelle structure devrait permettre à nos utilisateurs de lire et de comprendre plus facilement les objections soulevées. En 2023, cette nouvelle structure de communication sera déployée dans toutes les équipes et introduite en matière d'opposition.

L'OEB continuera à se concentrer sur l'optimisation de nos contrôles des éléments ajoutés. Les équipes du projet pilote ont testé l'outil de vérification des éléments ajoutés pour aider les examinateurs dans cette tâche essentielle. Elles ont également exploré la manière la plus efficace de documenter leurs contrôles, afin qu'ils puissent être plus facilement validés par les autres membres de la division. En 2023, l'outil sera encore affiné car le projet pilote a montré que son usabilité actuelle dépendait fortement du domaine technique et de la complexité des modifications, ainsi que de la qualité et de la disponibilité des pièces de la demande.

Pour renforcer davantage les rôles au sein de la division des examens, un autre projet pilote a examiné les responsabilités de chaque membre et les compétences requises pour les différents rôles. Cela a contribué à promouvoir un sentiment de responsabilité partagée concernant la qualité parmi les membres de la division ainsi qu'un sentiment d'appropriation et de responsabilité pour les tâches de chaque membre. En 2023, la clarification des rôles et des responsabilités au sein de chaque équipe sera promue à l'échelle de l'Office en ce qui concerne les divisions de recherche, d'examen et d'opposition.

Faisant partie des nouveaux tableaux de bord d'efficacité et de performance globale, le tableau de bord d'harmonisation des pratiques, projet pilote qui avait été lancé en 2022, sera déployé pour toutes les équipes. Cela aidera les examinateurs et les responsables hiérarchiques à identifier les domaines dans lesquels des actions sont nécessaires pour garantir une approche d'examen consistante dans les branches techniques liées. Il s'agira d'aider les supérieurs hiérarchiques à s'appuyer sur les données du tableau de bord pour provoquer des discussions opportunes sur l'harmonisation de la qualité et de la pratique. Le tableau de bord sera utilisé pour identifier les domaines spécifiques dans lesquels une action est nécessaire, puis des mesures seront prises pour y remédier.

Une culture d'amélioration continue sera encouragée en développant davantage le cadre d'apprentissage du contrôle de la qualité opérationnelle de la DG1. En pratique, il s'agira d'expérimenter une approche plus souple de l'examen entre pairs pour les oppositions, et d'améliorer encore le processus permettant de tirer parti des retours d'expérience des divisions d'opposition à l'égard des divisions d'examen.

Les décisions des chambres de recours constituent une autre source essentielle d'informations sur la qualité des opérations de l'OEB. Du point de vue de l'OEB, il s'agit de la référence définitive en matière de sécurité juridique pour la protection des brevets. Les rapports statistiques connexes sont limités en raison notamment de l'insuffisance de chiffres disponibles et de la nécessité d'effectuer des évaluations détaillées dans le cas où l'ensemble des demandes aurait été modifié au cours de la procédure de recours.

En 2022, les membres d'un projet faisant partie du Plan stratégique 2023 se sont penchés sur ces statistiques et ont utilisé l'IA pour effectuer un reporting efficace. Sur cette base, des indicateurs de la conformité des affaires avec les décisions des chambres de recours seront

établis en 2023, les résultats seront étudiés plus avant et les possibilités d'apprentissage seront identifiées. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre une approche améliorée pour tirer des enseignements des décisions des chambres de recours.

Maîtriser l'état de la technique

Le programme « Maîtriser l'état de la technique » du Plan stratégique 2023 a créé un cadre pour harmoniser les pratiques de classification avec nos partenaires. Jusqu'à présent, nous avons harmonisé environ 40 % des sous-classes de la CPC. Le plan d'harmonisation contribue à améliorer les définitions et à forger une conception commune parmi les utilisateurs de la CPC. La pratique de la classification harmonisée est devenue la norme pour tous les offices nationaux participant à la CPC. Le plan d'harmonisation a donné lieu à plusieurs projets de suivi visant à revoir le système de la CPC et à réviser la CPC dans son ensemble afin qu'elle puisse mieux refléter les avancées technologiques.

Ces efforts d'harmonisation et de révision de la CPC se poursuivront en 2023 et au-delà, jusqu'à ce que nous parvenions à une harmonisation totale en accord avec nos partenaires sur les objectifs, le calendrier et l'affectation des ressources par l'OEB mais aussi par l'USPTO. L'harmonisation avec nos partenaires présente de multiples avantages, tels que la réduction de notre charge de travail en matière de classification dans les branches techniques dans lesquelles la qualité de l'USPTO reflète nos standards internes. Quatre publications relatives à la CPC sont déjà prévues pour l'année prochaine (en janvier, février, mai et août 2023), faisant suite aux projets approuvés de révision de la CPC et aux modifications de la CIB.

Le programme « Maîtriser l'état de la technique » du Plan stratégique 2023 prévoit d'atteindre 80 % d'accords d'harmonisation avec l'USPTO sur la classification basée sur les CPC, ce qui représente entre 90 et 100 projets d'harmonisation à achever d'ici décembre 2023. Cela signifie que 66 % de toutes les sous-classes de la CPC seront partiellement ou totalement harmonisées d'ici la fin 2023. Ces accords d'harmonisation nous permettront d'économiser des ressources supplémentaires pour la classification des publications de brevets américains car nous n'aurons pas besoin de classer les documents américains dans les domaines techniques dans lesquels l'USPTO fournit un niveau de qualité suffisamment élevé.

Un nombre croissant d'offices nationaux acceptent d'utiliser la CPC pour classer leurs demandes nationales. Cela signifie que le total actuel de 36 accords CPC signés avec des offices partenaires devrait continuer à augmenter l'année prochaine.

Les nouveaux outils de classification (Classera / Canopée), qui complètent le nouvel environnement de recherche, nous permettront également de mettre les anciens outils de classification hors service en 2023.

Procédures d'opposition par visioconférence

S'appuyant sur le succès du projet pilote, sur les retours d'expérience des utilisateurs et sur les évolutions juridiques ayant eu lieu au cours des deux dernières années, l'OEB passera à la « visioconférence par défaut » de manière permanente. À cette fin, le projet pilote sera converti en un système permanent à partir du 1^{er} janvier 2023, par le biais d'une décision du président de l'OEB accompagnée d'une notice explicative de l'OEB.

En principe, toutes les procédures orales d'examen et d'opposition (et devant la Section de dépôt et la Division juridique) seront organisées par visioconférence avec la possibilité d'une participation à distance pour toutes les parties, les témoins, le public, etc. Les procédures orales sur site continueront d'être autorisées uniquement dans les cas où il existe des raisons sérieuses de ne pas les mener par visioconférence. Pour les cas de figure remplissant ces conditions, les procédures orales sur site reprendront à partir du 1^{er} janvier 2023. Les parties devront alors assister à la procédure orale sur site (pas de mode « hybride » ou « mixte ») et seuls les membres du public pourront suivre à distance cette procédure orale sur site.

Le passage définitif à la visioconférence par défaut sera accompagné d'une vaste campagne d'information et de communication. L'OEB continuera à solliciter les retours d'expérience des utilisateurs à tous les niveaux et à proposer un large éventail de formations internes et externes, en vue de renforcer continuellement l'acceptation et l'appui des utilisateurs concernant les visioconférences. Il y aura un suivi de la jurisprudence des chambres de recours et des résultats de l'enquête qui sera menée par ces mêmes chambres auprès des usagers au début de l'année 2023 concernant les procédures orales tenues par visioconférence dans le cadre de recours.

Objectif 4 : Construire un réseau et un système de brevet européen ayant un retentissement mondial

Libérer le potentiel inexploité de la connaissance des brevets

Lorsque les données relatives aux brevets sont utilisées pour favoriser des innovations qui apportent de la valeur ajoutée à la société, elles deviennent des connaissances en matière de brevets. Jusqu'à présent, la connaissance des brevets est la ressource la plus riche et de meilleure qualité en matière de développement technologique, mais ce potentiel restera inexploité si l'éventail de ses bénéficiaires est limité aux seuls experts en brevets.

Afin d'accroître la portée des connaissances en matière de brevets, de favoriser une innovation plus inclusive et, par conséquent, un système de brevets plus durable, l'OEB a rédigé une nouvelle politique en matière de données sur les brevets, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2023. Cette politique s'appuie sur les principes de qualité, de durabilité, de collaboration et de coopération.

Pour augmenter encore le nombre de bénéficiaires des connaissances des brevets et améliorer la qualité de nos services, nous avons lancé en octobre 2020 PATLIB 2.0, qui entrera dans sa phase de maturité en 2023. D'ici juin 2023, les centres PATLIB offriront des services bien plus nombreux à leurs communautés d'utilisateurs et s'appuieront sur les initiatives lancées cette année et notamment sur le projet pilote « Transfert de connaissances vers l'Afrique » de PATLIB. Les enseignements tirés seront appliqués lors de l'extension de cette initiative pour atteindre plus d'universités africaines. Une initiative similaire pourrait être lancée par un « cluster » d'universités et de chambres de commerce ukrainiennes, en étroite collaboration avec l'office national de la propriété intellectuelle ukrainien.

En outre, 2023 verra la consolidation de la participation active de l'OEB à la certification des professionnels du transfert de technologie par le biais des programmes Registered Technology Transfer Professional (RTTP) et Certified Licensing Professional (CLP). Les cours de l'Académie européenne des brevets seront proposés en conséquence.

Au cours de l'année à venir, des changements vont se produire dans le domaine de l'analyse des brevets dans le but d'apporter aux décideurs politiques et au grand public des informations sur les technologies clés. Les plateformes existantes de l'OEB sur l'énergie propre et la lutte contre le coronavirus seront mises à jour avec les dernières données disponibles et une nouvelle plateforme sur les technologies de lutte contre les incendies sera lancée en collaboration avec un groupe d'experts des offices nationaux.

En outre, les rapports d'analyse sur les brevets continueront à être produits dans des domaines tels que l'éolien offshore, l'informatique quantique, la simulation quantique, les technologies ARNm, notamment en collaboration avec des partenaires externes tels que

l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Agence spatiale européenne (ASE) et l'Institut européen de politique spatiale (ESPI).

Transformer l'Académie européenne des brevets pour atteindre de nouvelles parties prenantes

Avec pour objectif général de rendre l'enseignement de haute qualité en matière de brevets plus inclusif, plus accessible et plus interconnecté, les quatre piliers que sont la coopération, la certification, la modularité et la numérisation, présentés dans le Plan directeur de l'Académie européenne des brevets, seront encore renforcés en 2023.

En ce qui concerne la coopération, le programme de formation de l'Académie pour l'année à venir a été élaboré conjointement avec les États membres au sein d'un groupe de travail dédié du Comité « soutien technique et opérationnel » (CSTO) et coordonné avec de multiples parties prenantes. Le programme comprend 159 activités d'apprentissage proposées dans le cadre d'un total prévu de quelque 2 000 heures de formation. Outre le public traditionnel des professionnels et de l'enseignement supérieur de l'Académie, le programme s'adresse aux enfants et aux jeunes dans le but de susciter leur intérêt pour l'innovation et les disciplines STIM.

Concernant la certification, un ensemble d'initiatives sera lancé, notamment une réforme du cadre juridique de l'examen européen de qualification (EEQ), l'introduction à la fois d'un certificat européen d'administration des brevets et de l'EEQ remanié, ainsi qu'une série de certificats universitaires co-labellisés en management de la propriété intellectuelle.

S'agissant de la modularité, un nouveau module sur l'innovation et les brevets ciblant spécifiquement les facultés de science et de technologie est prêt à être mis en œuvre, en 2023, au sein de cinq universités, en vue d'étendre le concept à l'ensemble du réseau « Pan-European Seal ».

Enfin, en ce qui concerne la numérisation, le nouveau portail d'apprentissage de l'OEB sera lancé, ainsi qu'un nouveau calendrier des activités d'apprentissage, un nouveau référentiel de supports d'apprentissage, la série de livres électroniques de l'Académie et une série de podcasts.

En outre, l'OEB va relancer le Colloque des juges européens des brevets, qui constituera un forum important pour l'échange de vues entre les juges de la Juridiction unifiée des brevets, ceux des juridictions nationales des États contractants parties à la CBE et les membres des chambres de recours. De tels échanges contribueront à promouvoir une interprétation uniforme du droit européen des brevets.

Renforcer le système du brevet européen et le réseau pour créer un impact

Soutenir les petites entités innovantes en Europe

Les PME, les universités et les organismes publics de recherche (OPR) constituent le moteur de l'innovation européenne. Il relève de la mission de l'OEB de soutenir leurs activités avec un ensemble de mesures qui faciliteront l'accès au système du brevet européen et la commercialisation de leurs actifs en Europe et dans le monde.

Cet ensemble de mesures de soutien sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les offices nationaux des brevets et le réseau local PATLIB. Il comprendra l'analyse du potentiel d'innovation des PME, des universités et des OPR ainsi qu'une série de mesures de suivi concrètes visant à exploiter la valeur des résultats de leur recherche et de leurs innovations.

Dans un souci d'accessibilité et de simplification, l'OEB envisage également de revoir certaines parties de sa politique en matière de taxes et engagera le dialogue avec les États contractants parties à la CBE tout au long de l'année 2023 pour convenir d'un ensemble de propositions consolidées en vue d'une éventuelle entrée en vigueur en 2024. Les tendances récentes, y compris celles induites par l'amélioration de la rapidité d'exécution de l'OEB, devraient également être abordées.

Toute nouvelle mesure de soutien viendra compléter celles déjà prévues dans la politique actuelle relative à l'Accord de travail concernant la coopération sur la recherche (CA/51/20), qui prévoit un soutien financier pour les demandes de brevet émanant de petites entités et qui a été mise en œuvre tout au long de l'année 2022 (un nouvel accord de travail a été conclu avec l'Autriche et le Portugal en 2022).

Convergence des pratiques pour réduire les coûts pour les innovateurs

Dans le but de réduire le coût des interactions avec différentes administrations de brevets et de contribuer à un système de brevets plus durable en Europe, l'OEB continue à développer son programme de convergence.

Une proposition de l'OEB incluant de nouveaux sujets a été largement soutenue lors d'une consultation avec les offices nationaux et les utilisateurs. Parmi les sujets proposés figurent les « caractéristiques autorisées dans les dessins », les « observations des tiers », les « pratiques concernant l'attribution », les « revendications de large portée », la « double protection par brevet » et la « délivrance et l'acceptation des documents de priorité électroniques ». Le prochain cycle de convergence débutera en avril 2023.

Coopération informatique

D'ici la fin de l'année 2022, le programme de coopération informatique aura atteint en substance son champ d'application prévu. Au cours de la première partie de l'année 2023, les équipes actuellement en place seront réorganisées et renforcées pour soutenir la mise en œuvre pratique de projets au sein des offices nationaux des brevets (ONB) des États membres participants. Les activités de perfectionnement des connaissances et de soutien technique déjà en cours seront également consolidées.

L'attention reste axée sur le front office, un domaine dans lequel il est possible de réaliser un nombre important de mises en œuvre au sein du réseau européen en matière de brevets, avec un soutien technique solide de la part des équipes de l'OEB. D'ici le mois de juin, les offices nationaux de brevets seront ainsi en mesure de planifier la mise hors service du système eOLF, vieux de plusieurs décennies, là où il est encore utilisé. eOLF est devenu très complexe à entretenir, tant en termes de matériel que de logiciels, ce qui rend son remplacement prévu par les offices nationaux de brevets de plus en plus urgent.

Un grand nombre de pays sera également en mesure de mettre en œuvre SEARCH en remplacement d'EPOQUENet. SEARCH est basé sur ANSERA. Grâce à une solution cloud sécurisée et évolutive, il offre une puissance bien supérieure sans nécessiter l'installation et la maintenance de matériel informatique. D'ici juin 2023, l'OEB estime que cette solution aura les capacités nécessaires pour remplacer EPOQUENET. De fait, c'est déjà le cas pour une majorité de pays. Dans les années à venir, nous nous soumettrons à un processus progressif de gestion du changement et de préparation afin d'ouvrir la voie à la pleine utilisation de SEARCH par tous.

La phase de développement étant maintenant terminée, le projet de qualité des données va passer à un modèle de soutien à la mise en œuvre. Un grand nombre d'offices nationaux de brevets pourra en bénéficier, qu'il s'agisse de demander des recherches effectuées par l'OEB ou de transmettre des données de la plus haute qualité sur l'état de la technique.

D'autres pays devraient utiliser la CPC en 2023, ce qui augmentera sa valeur. L'offre de services de base sera également améliorée par l'ajout de services et d'outils basés sur l'IA afin d'apporter un soutien concernant les tâches essentielles liées à la pré-classification, au reclassement et à la transition permettant de passer de la CIB à la CPC.

En 2023, de nouvelles améliorations seront apportées au portail d'accès unique. Le portail est devenu un puissant centre d'information pour le réseau en offrant des méthodes rapides et sécurisées d'échange d'informations et de formation, parmi de nombreuses autres fonctions.

La sécurité de l'information et les solutions cloud sont devenues une partie essentielle du travail de l'Office en matière de coopération informatique. Les offices nationaux de brevets devraient continuer à s'aligner et à échanger des connaissances sur ces sujets en 2023.

Élargir le réseau : adhésion de la Moldavie à la CBE

Le Conseil d'administration a invité la Moldavie à adhérer à la CBE, ce pays satisfaisant à toutes les exigences requises. En 2023, l'OEB offrira à la Moldavie un soutien juridique pour l'aider à procéder aux changements législatifs nécessaires qu'elle doit effectuer afin de se conformer aux obligations découlant de son adhésion et de son statut de membre à part entière de l'Organisation européenne des brevets.

Élargir les synergies avec d'autres acteurs clés en Europe

Coopération avec la Commission européenne – Pour renforcer l'écosystème européen de l'innovation et faciliter les transitions verte et numérique en Europe, l'OEB et la DG Recherche et innovation développent des activités de coopération portant sur la valorisation des brevets et l'utilisation intelligente de la propriété intellectuelle. La sensibilisation, les campagnes de communication, les formations et l'élaboration d'un code de conduite viseront à aider les entreprises innovantes à éliminer les obstacles et à commercialiser leurs actifs incorporels.

Avec le Conseil européen de l'innovation et l'Agence exécutive pour les PME (EISMEA), l'OEB a lancé un projet pilote pour évaluer conjointement la nouveauté sur le plan technologique et le caractère inventif des propositions pour lesquelles des fonds au Conseil européen de l'innovation sont sollicités. Cela contribuera à la solidité et à la qualité générales des propositions retenues.

Activités de coopération avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) – Pour favoriser l'innovation dans le domaine des variétés végétales en Europe, l'OEB et l'OCVV ont renouvelé leur arrangement administratif. En 2023, la coopération portera principalement sur des offres de formation en ligne et l'utilisation par l'OEB de données fournies par l'OCVV.

Plus précisément, les échanges d'informations en 2023 porteront sur des sujets tels que les retours d'expérience sur l'utilisation par l'OEB des données techniques fournies par l'OCVV concernant les variétés ou les exclusions de responsabilité concernant les plantes obtenues par des moyens techniques.

Parmi les sujets liés à la politique qui seront discutés dans le cadre du futur Observatoire des brevets et des technologies figurent : la brevetabilité de la mutagenèse aléatoire, les inventions en lien avec les plantes pour répondre aux problèmes liés au changement climatique, et les stratégies pour aider les PME à protéger leurs innovations dans le domaine des plantes.

Activités de coopération avec l'EIPO – En avril 2022, un nouveau plan de travail sur deux ans a été établi pour la période allant de 2022 à 2023. L'EIPO et l'OEB continueront à travailler ensemble sur la base de ce plan de travail spécifique. Comme précédemment, les activités de formation conjointes, les sessions de formation au sein du Réseau de correspondants en communication et la coopération dans le cadre du programme « Pan-European Seal » pour les jeunes professionnels se poursuivront également.

Coopération avec l'OMPI – L'accord de coopération en matière d'assistance technique avec l'OMPI permettra de mettre en œuvre des projets dans les domaines de la classification, du PCT, de l'infrastructure technique, de l'échange de données et de la connaissance des brevets, de la formation à la sensibilisation et de la coopération avec les pays tiers. Pour 2023, l'attention devrait être axée sur l'intégration de systèmes informatiques afin de simplifier les interactions avec les utilisateurs et la communication avec l'OEB concernant les procédures relatives aux brevets européens et aux PCT, ainsi que sur les échanges concernant l'utilisation de l'IA et de la chaîne de blocs dans les opérations de propriété intellectuelle.

Derniers préparatifs pour le lancement du brevet unitaire

Selon les dernières informations fournies par la juridiction unifiée du brevet (JUB), le système du brevet unitaire devrait être opérationnel le 1^{er} avril 2023. La mise en œuvre technique du brevet unitaire à l'OEB est presque terminée. Seules quelques fonctions du système informatique relatives à l'échange de données avec la JUB sont encore ouvertes. L'OEB est donc prêt à proposer des mesures transitoires liées au brevet unitaire et notamment des mesures permettant de présenter des demandes d'effet unitaire anticipée et des demandes en vue de retarder la publication de la décision de délivrance à partir du début de la période d'extinction.

En 2023, l'OEB continuera à fournir un soutien aux États contractants pour les activités liées à la mise en œuvre et à la promotion du dispositif du brevet unitaire et notamment un soutien financier pour les adaptations nécessaires des systèmes informatiques nationaux et la traduction des produits de communication de l'OEB.

La plateforme d'échange pour le brevet unitaire, déjà mise en place, jouera un rôle important dans l'échange d'informations entre les États contractants et l'OEB. En outre, l'OEB augmentera encore ses activités de sensibilisation et de rapprochement concernant le dispositif du brevet unitaire, notamment dans les États non contractants et en particulier dans les pays des offices IP5, qui représenteront un groupe important d'utilisateurs du brevet unitaire. L'OEB veillera donc à ce que ses différentes communications relatives au dispositif brevet unitaire, qui sont déjà disponibles sur ses pages Internet et qui ont été partagées avec les offices nationaux, soient à jour.

L'Académie européenne des brevets fournira une variété d'événements de formation, co-développera des supports en ligne sur la JUB et offrira un soutien direct à la formation des juges de la JUB.

Étendre la portée géographique de l'OEB pour soutenir les innovateurs européens dans le monde entier

Les partenariats renforcés et les accords de validation sont des instruments qui aident les utilisateurs cherchant à exporter leur innovation au-delà du système européen des brevets.

À la suite de la signature du Mémorandum d'accord sur la coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et de la discussion sur le système de validation qui a eu lieu lors de la réunion du Conseil d'administration de l'OAPI en décembre 2022, l'objectif principal en 2023 sera d'intensifier notre soutien afin d'aider à l'identification de tout sujet devant être traité et clarifié en vue de l'entrée en vigueur du système de validation. Outre un soutien continu sur les aspects opérationnels et financiers de la validation, l'accent sera mis sur la portée d'un dispositif de validation étendu conçu pour répondre aux besoins de l'OAPI et de ses États membres.

La validation devrait entrer en vigueur en Géorgie en 2023, tandis que les négociations se poursuivront avec les pays candidats tels que l'Angola et le Laos. La mise en œuvre des accords de validation en place comprendra des efforts de sensibilisation à une culture de la propriété intellectuelle et de promotion d'une telle culture, en vue d'accroître encore le nombre de brevets européens validés. Des actions de soutien seront développées au niveau national pour promouvoir le transfert de technologie et l'usage efficace des brevets par les parties prenantes.

La portée géographique de l'OEB a continué de s'étendre en 2022, notamment avec la signature de deux nouveaux accords de partenariat renforcé (PR) avec l'Ukraine et le Pérou, portant le total de ces accords à 12. Ils couvrent l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), qui compte 22 États membres, ainsi que 11 offices nationaux de propriété intellectuelle.

En 2023, les négociations se poursuivront en vue de la conclusion d'autres accords avec de nouveaux offices candidats, notamment en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. À la fin de l'année 2022, le programme de portée géographique a livré un nouvel outil pour les examinateurs des offices de PR, qui facilite la réutilisation des produits de travail de l'OEB. En 2023, l'outil sera progressivement mis à la disposition des 12 offices de PR, ce qui permettra de générer des données statistiques sur l'ampleur de la réutilisation et d'intégrer un retour d'expérience sur la qualité.

Dans le cadre de l'accord de PR avec l'ARIPO, le projet pilote de sensibilisation des universités sera étendu afin de sensibiliser les universités et les instituts de recherche à la propriété intellectuelle dans le cadre de la quête de connaissances et du transfert de technologies. Le développement d'une plateforme permettant aux universités africaines et au réseau PATLIB d'échanger des connaissances, des compétences et des outils en matière d'activités de transfert de technologies dans le cadre de l'initiative « Transfert de connaissances vers l'Afrique » se poursuivra en 2023. Avec le programme de formation à l'examen des brevets de l'ARIPO (ARPET), l'OEB continuera à former les examinateurs à la recherche et à l'examen des brevets, ainsi qu'à certifier leur progression.

Les activités prévues dans le cadre de l'accord de PR entre l'Office ukrainien de la propriété intellectuelle et l'OEB, qui a été signé au milieu de l'année 2022, ont légèrement ralenti au cours des derniers mois, les perspectives dépendant des circonstances qui permettraient au processus de transformation en place au sein de l'Office ukrainien des brevets de progresser. La direction de l'Office ukrainien des brevets a exprimé sa volonté de coopérer dans les domaines et les projets précédemment discutés et notamment s'agissant des possibilités de stage à l'OEB, du programme académique pour le personnel de l'office ukrainien des brevets, de l'accès au programme de formation de l'Académie européenne des brevets, des possibilités de formation continue proposées par l'Académie des talents ainsi que de la participation au projet pilote du nouvel outil SEARCH.

L'OEB soutient également la coopération technique en mettant l'accent sur la coopération régionale, comme par exemple dans la région de l'ANASE. Les directives d'examen communes de l'ANASE, achevées en 2022, seront suivies en 2023 par la conception d'un nouveau plan de travail sur une coopération étendue au niveau régional, coordonnée avec le Secrétariat de l'ANASE.

L'OEB continuera à travailler avec l'OMPI et l'Office espagnol à l'amélioration des données sur les brevets collectées en Amérique latine par le biais du programme LATIPAT. Des plans d'action avec les offices participants de cette région seront établis et des objectifs réalisables seront fixés pour 2023. L'OEB apportera son expertise en matière de brevets aux projets « IP Key Latin America » et « AL-INVEST Verde » financés par l'UE.

Le système de la Classification coopérative des brevets (CPC) a, à ce jour, de nouveau connu une année solide. Avec l'adhésion de la Belgique et de Monaco au cours de l'été et la demande d'adhésion de l'Italie à la fin du mois de septembre, le nombre d'offices participants s'élève désormais à 36, dont 21 sont des États membres de l'OEB. 68 des 140 millions de documents de l'OEB sont désormais classés dans la CPC.

Encourager la coopération multilatérale sur la PI et la durabilité

Afin de s'assurer que la société civile tire parti des nombreux avantages de l'innovation pour le bien-être de tous, les offices IP5 ont lancé une discussion politique sur la propriété intellectuelle en tant que moteur de la promotion des objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette étape marque l'introduction de la durabilité dans les ordres du jour des offices IP5 et prépare la voie à un engagement à plus long terme sur le sujet de la part des offices IP5 et notamment avec les représentants des groupes d'utilisateurs IP5 (« industrie IP5 »).

En ce qui concerne la feuille de route IP5 pour les nouvelles technologies émergentes et l'IA (NTE / IA), les offices IP5 commenceront à travailler sur les premiers projets pertinents, tels que la publication des supports existants sur les pratiques d'examen concernant les inventions liées à l'IA. De même, suite à l'adoption d'un plan de travail pour l'alignement des pratiques et des procédures entre les offices IP5, la publication de l'« IP5 safe format » est devenue le premier jalon du projet sur les caractéristiques autorisées dans les dessins. Le travail sur ces initiatives se poursuivra en 2023, notamment avec le projet d'affectation mondiale.

Promouvoir l'innovation par l'harmonisation et les partenariats avec les utilisateurs

Harmonisation du droit matériel des brevets

Pour réduire les coûts engendrés par des interactions avec de multiples systèmes de brevets et augmenter la sécurité juridique pour les parties prenantes au niveau mondial, les utilisateurs du monde entier réclament clairement une harmonisation du droit matériel des brevets. C'est l'une des conclusions de la dernière séance plénière du groupe B+, dans le cadre de laquelle toute une série de sujets ont été examinés et notamment les rapports sur les consultations nationales. En conséquence, l'OEB a soutenu la proposition de commencer à travailler sur une analyse comparative des convergences et des divergences dans les opinions des parties prenantes entre les juridictions. L'OEB participera également au groupe de travail qui sera spécialement constitué pour mener à bien ces travaux en 2023.

Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO)

L'échange et le dialogue réguliers avec les utilisateurs se poursuivront dans le cadre du SACEPO. Les 180 membres du SACEPO, ainsi que les cinq groupes de travail du SACEPO représentant les associations européennes et internationales dans le domaine des brevets, seront consultés sur tous les grands projets et développements de l'OEB avant leur mise en œuvre. Les retours d'expérience et les suggestions de la part des représentants des utilisateurs reçus dans le cadre du processus de consultation seront recueillis et analysés afin d'adapter les projets aux besoins des utilisateurs et d'optimiser la mise en œuvre pour toutes les parties prenantes. Au cours de la seconde moitié de l'année 2023, la composition des membres du SACEPO, qui viennent de pays du monde entier, et des membres de tous les groupes de travail du SACEPO sera renouvelée, et le Président nommera les nouveaux

membres du SACEPO pour un nouveau mandat de trois ans ou donnera un deuxième mandat aux membres méritants.

Améliorer la qualité des services et des produits du PCT

Le projet pilote de l'OEB agissant en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (International Searching Authority, ISA) ou en tant qu'administration chargée de l'examen préliminaire international (International Preliminary Examining Authority, IPEA) pour les ressortissants et résidents de la République populaire de Chine a été prolongé d'une année supplémentaire suite à un accord entre l'OEB et l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA) en novembre 2022. La prolongation jusqu'au 30 novembre 2023, et pour jusqu'à 3 000 demandes supplémentaires, laissera plus de temps pour l'adoption de mesures qui faciliteront l'accès au projet pilote, telles que la possibilité de payer la taxe de recherche internationale en renminbi (RMB).

Cette prolongation donnera également plus de temps et d'opportunités aux utilisateurs pour évaluer le projet pilote et notamment la qualité de la recherche internationale effectuée par les examinateurs de l'OEB ainsi que les avantages en termes de temps et de coûts dans le cadre de la phase d'examen lorsque le demandeur a choisi l'OEB comme ISA / IPEA. Au cours de l'année 2023, l'OEB prévoit d'apporter des améliorations tangibles au projet pilote, de renforcer la communication avec les utilisateurs, de continuer à évaluer le projet pilote dans des conditions stables et de convenir avec le CNIPA des prochaines étapes.

La numérisation du PCT progressera grâce aux eFlows, qui visent à simplifier plus de 20 flux de données entre l'OMPI et l'OEB en utilisant la technologie des services Internet et en améliorant la qualité des échanges de données.

Objectif 5 : Consolider la pérennité

L'OEB adopte une approche globale de la durabilité, en se concentrant sur les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que sur notre durabilité financière. Notre objectif est de prendre en charge notre impact sur toutes les parties prenantes et d'aligner nos activités sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD des Nations unies).

Viabilité environnementale

L'OEB s'engage à promouvoir la durabilité environnementale et à réduire son empreinte écologique. En 2023, nous nous appuyerons sur les progrès réalisés en 2022 pour poursuivre notre parcours vers une neutralité carbone d'ici 2030.

L'OEB continuera à réduire les émissions et la consommation d'énergie dans le cadre de l'exploitation de ses bâtiments. À cet égard, les principales initiatives en cours comprennent le passage à l'éclairage LED dans le complexe PschorrHöfe 1-6 de Munich et les mesures volontaires d'économie d'énergie de l'OEB, conformément à l'action de l'Union européenne pour faire face à la crise énergétique. En outre, l'OEB devrait pouvoir bénéficier des avantages de l'extension aux bâtiments de Munich de la solution que adoptée pour la régulation des équipements de chauffage et de refroidissement en fonction des conditions météorologiques, laquelle s'est avérée être un succès ces dernières années.

En 2023, l'OEB continuera à prendre des mesures supplémentaires pour réduire ses émissions. Par exemple, nous prévoyons d'ajouter des chargeurs pour les voitures électriques sur jusqu'à 20 % des places de stationnement de l'OEB pour atténuer l'impact environnemental des déplacements du personnel. Nos déplacements professionnels seront intelligents et durables grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de déplacements professionnels écologiques, qui nous permettra de maîtriser les émissions qui y sont liées après la levée des restrictions en lien avec la pandémie et le passage aux nouvelles méthodes de travail. L'OEB calibrera également ses efforts en matière d'achats écologiques en étroite collaboration avec des prestataires de services, afin de réduire les émissions provenant des produits et services achetés. Ces émissions représentent une part importante de l'empreinte carbone de l'OEB, comme c'est également le cas pour la plupart des autres organisations.

Nous souhaitons également soutenir notre personnel dans ses efforts pour agir de manière aussi durable que possible et réduire son propre impact sur l'environnement. Un exemple de cette démarche sera la révision du système actuel de prêt au logement en vue d'adopter une approche plus verte et plus durable. Dans le cadre du régime existant, des prêts au logement peuvent être accordés aux agents permanents qui souhaitent financer leur résidence principale sur leur lieu de travail. L'examen permettra d'évaluer la possibilité d'introduire une administration plus légère et de donner la priorité aux demandes concernant

des initiatives écologiques et notamment les améliorations de l'habitat telles que l'installation de panneaux solaires.

La consommation de papier a continué à baisser en 2022, et on estime actuellement qu'elle représente moins de 15 % de la consommation de papier de 2019. L'OEB continuera à œuvrer en faveur d'un Office sans papier, notamment en améliorant continuellement ses outils et en misant sur l'engagement du personnel, un élément clé de sa politique environnementale.

Enfin, nous renouvellerons notre certification dans le cadre du système communautaire de management environnemental et d'audit (Eco-Management and Audit Scheme, EMAS), qui est le cadre adopté pour minimiser notre impact environnemental et favoriser un environnement de travail durable pour le personnel. Dans le cadre de ce processus, d'autres catégories d'émissions de gaz à effet de serre (GES), telles que définies dans le protocole sur les GES, seront suivies en 2023. Il s'agira notamment des émissions générées par les « biens d'investissement » (pour s'assurer que les émissions liées au bâtiment « green hub » de Vienne sont correctement comptabilisées) et de celles provenant des « déchets produits par les opérations ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre de nos efforts pour aller au-delà de la conformité et viser l'excellence en nous mettant continuellement au défi de réduire davantage notre empreinte environnementale.

Impact sociétal

La durabilité au sein de l'OEB relève également de notre responsabilité à l'égard de la société. Plus précisément, nous visons à partager la connaissance des brevets avec le grand public afin de stimuler l'innovation et la croissance économique. Bien que nos activités contribuent à la réalisation de tous les ODD des Nations Unies, nous accorderons chaque année une attention particulière à des ODD que nous avons sélectionnés. Cela signifie que nous orienterons nos activités annuelles, telles que les études, les rapports d'analyse, les événements et les plateformes Smart search, vers un ODD spécifique, afin de maximiser l'impact positif de chaque activité sur la société.

En 2022, l'OEB s'est concentré sur l'énergie propre (ODD 7 des Nations unies) : nous avons publié un rapport sur les tendances en matière de brevets concernant les électrolyseurs pour la production d'hydrogène et lancé une nouvelle plateforme Espacenet Clean Energy, avec des Smart searches pour soutenir les inventeurs, les investisseurs et les décideurs politiques dans la course contre le changement climatique. D'autres activités liées à l'ODD 7 des Nations Unies sont prévues en 2023 et notamment une étude sur les technologies de l'hydrogène, des rapports d'analyse des brevets sur les énergies renouvelables en général ainsi que sur l'éolien offshore en particulier.

En 2023, l'accent sera mis sur la santé (ODD 3 des Nations Unies) et sur la production et la consommation responsables (ODD 12 des Nations Unies). En matière de santé, l'OEB

prévoit de publier en janvier 2023 une étude sur les brevets et les frontières de l'innovation dans le cadre de la lutte contre le cancer. Cette étude analysera les dernières tendances technologiques entourant l'innovation pertinente pour la lutte contre le cancer, notamment dans les secteurs pharmaceutique et biotechnologique, mais aussi en relation avec l'impact croissant des technologies numériques sur le domaine médical. En outre, une nouvelle série d'études de cas sur l'innovation, axée sur la lutte contre le cancer, ainsi qu'un rapport d'analyse sur les brevets en matière de biotechnologie et d'ARNm sont planifiés.

En ce qui concerne la production et la consommation responsables (ODD 12 des Nations Unies), trois axes principaux sont prévus. Deux études de l'Unité de l'économiste en chef sont programmées pour la fin de l'année 2023 : une étude sur les brevets et la fabrication additive, axée sur les start-ups et les écosystèmes d'innovation en Europe, et une étude conjointe à réaliser avec la Banque européenne d'investissement sur le financement et la commercialisation des technologies propres en Europe. Cette étude sera basée sur l'analyse de données relatives aux brevets, de données financières et de données tirées d'enquêtes, et sera conçue pour suivre le statut des inventions en matière de technologies propres provenant de start-ups, de PME et des moyennes et grandes entreprises européennes.

En outre, le tout premier CodeFest public de l'OEB, dans le cadre duquel les participants s'affronteront pour créer un modèle d'IA pour l'identification automatique de brevets sur les plastiques verts, aura lieu en février.

En parallèle, l'OEB continuera à compléter ses publications et événements par une offre riche de données en ligne, accessibles via le Patent Index et le Centre de statistiques et de tendances (CST). En 2023, de nouvelles fonctionnalités et caractéristiques du CST amélioreront l'alignement de l'outil avec le Patent Index, faciliteront la présentation des données de l'OEB et soutiendront le nouveau look de ces produits sur le nouveau site epo.org. Le lancement du Patent Index 2022 est prévu pour le milieu du mois de mars et sera accompagné d'une campagne médiatique ciblant les marchés locaux et les points de vente de premier ordre. Les mises à jour de l'application mobile CST et EPO Data Hub seront mises en ligne simultanément.

Les études, analyses et statistiques produites par les services de l'OEB constitueront une part importante des supports basés sur les faits qui seront utilisés par l'Observatoire des brevets et des technologies. En 2022, suite aux retours positifs des délégations CA concernant la proposition de l'OEB (CA/47/22), les préparatifs internes pour mettre en place l'Observatoire ont commencé. Cette nouvelle unité de l'OEB devrait être en place, avec le personnel et les ressources nécessaires, d'ici avril 2023. Elle sera structurée autour de trois axes : veille technologique, politiques juridiques et d'innovation, et diversité et transformation.

Une étape clé de cette phase de lancement consistera à préparer le premier plan de travail bisannuel des activités pour 2023-2024. Le plan sera basé sur une consultation à grande échelle des multiples parties prenantes externes potentiellement intéressées par les activités de l'Observatoire. La consultation sera lancée au cours de la première moitié de l'année 2023 et les retours recueillis seront intégrés dans le programme bisannuel qui sera soumis à l'avis du CSTO. Au cours de la seconde moitié de 2023, l'Observatoire débutera ses activités avec le soutien de réseaux d'experts.

Sur la base de critères dérivés des principes directeurs de l'Observatoire, ces experts seront sélectionnés dans les secteurs public et privé par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt. Les experts devraient provenir d'organismes et d'associations internationaux, européens et nationaux dans des domaines tels que l'économie, la finance et la recherche. Toutefois, un large éventail de parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des entrepreneurs, des inventeurs individuels et des start-ups seront également invités à rejoindre les réseaux. Des experts nationaux détachés contribueront également aux activités de l'Observatoire. L'objectif est de réunir des compétences pluridisciplinaires et différentes expertises en matière de propriété intellectuelle afin de favoriser l'innovation dans toute l'Europe et de renforcer le système européen des brevets.

En étroite collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, l'Observatoire mènera des campagnes de sensibilisation aux niveaux européen et national afin de diffuser les recherches, les preuves et les informations relatives aux brevets produites. Il soutiendra les activités de formation, les discussions sur des sujets complexes et, avec le soutien de l'Académie, utilisera les résultats techniques, politiques et scientifiques pour créer des opportunités d'apprentissage transformatrices. Son rayonnement sera facilité par de nouveaux outils numériques tels que la visioconférence.

L'OEB continuera également à promouvoir les avantages qui peuvent être tirés de l'innovation et des activités des inventeurs pour le bien de la société et de l'économie en Europe. Tel est l'objectif central du Prix de l'inventeur européen, qui fait connaître au monde entier les histoires d'inventeurs inspirants. En 2023, la cérémonie de remise des prix adoptera à nouveau un format de type télévisuel, qui vise à toucher le public le plus large possible et notamment les jeunes. L'événement, qui comprend également le Prix des jeunes inventeurs, doit avoir lieu en juin 2023 à Valence, en Espagne, avec un nombre déterminé de participants présents en personne. Une campagne de communication intégrée sur tous les canaux permettra de promouvoir les finalistes, leurs histoires et l'événement.

Pour tirer parti des histoires des finalistes du Prix de l'inventeur européen, l'OEB lancera un réseau des anciens en 2023. Le réseau réunira d'anciens finalistes et d'autres acteurs de premier plan du domaine de la PI dans le but de susciter l'intérêt des jeunes pour l'innovation et de stimuler leur créativité en tant que futurs inventeurs potentiels. En 2023, nous lancerons également un « hall of fame » virtuel du Prix de l'inventeur européen proposant

au public un monde multimédia en 3D dans lequel il pourra explorer le travail de tous les anciens finalistes et lauréats, notamment sous la forme de modèles 3D détaillés de leurs inventions.

2023 sera une année charnière pour le système du brevet européen, puisque nous célébrerons le 50^e anniversaire de la Convention sur le brevet européen (CBE). La CBE a été inspirée par un groupe d'Européens engagés qui croyaient qu'une coopération plus étroite entre les États européens serait bénéfique à l'innovation et favoriserait la paix et la prospérité. Les célébrations feront prendre conscience de la manière dont cet esprit de coopération a façonné notre héritage et continue de guider le système du brevet européen en soutenant les contributions des innovateurs du monde entier à un monde plus durable. Parmi les faits marquants figurent des événements majeurs, des expositions, des concours pour le personnel et les publics externes, des activités pédagogiques et ludiques pour les écoles et les enfants, ainsi que des discussions techniques publiques.

Gouvernance et transparence

L'OEB s'engage à rechercher l'excellence, notamment en termes de qualité, de sécurité de l'information, de santé et de sécurité au travail et de durabilité environnementale. En 2022, nous avons obtenu la certification ISO 27001 pour nos systèmes de sécurité de l'information et nous avons réussi à étendre notre certification ISO 9001 de la procédure de délivrance des brevets à l'ensemble de l'OEB. L'OEB a également réussi l'audit de suivi externe ISO 45001 de notre système de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

La certification ISO nous aide à coordonner des efforts systématiques pour intégrer davantage les meilleures pratiques de gestion dans le fonctionnement quotidien des services. La gestion des performances et le cycle de fixation des objectifs de 2023 pour tous les managers visent spécifiquement à intégrer ces efforts et à consolider davantage le cycle planifier-faire-vérifier-agir sur lequel reposent les normes ISO, en favorisant l'amélioration continue dans tous les domaines.

La transparence concernant les plans et les performances de l'OEB sera encore renforcée en 2023. Nous élargirons notre reporting pour couvrir tous les aspects de la durabilité et nous aligner sur la Global Reporting Initiative (GRI). Cela nous aidera à fournir au public des informations claires et comparables sur nos efforts pour assurer la durabilité sociale, financière et environnementale.

L'OEB intégrera un portail de transparence au nouveau site epo.org. Cela permettra d'améliorer l'accès du public aux principaux documents stratégiques et administratifs de l'OEB. Les parties intéressées pourront trouver toute la documentation que nous mettons à la disposition du public au même endroit, ainsi que des liens vers d'autres sources d'informations concernant l'OEB et fournies par lui.

À la lumière des retours recueillis auprès de nos États membres sur la meilleure manière d'améliorer la transparence, l'efficacité, la responsabilité et la durabilité de la gouvernance de l'OEB, un certain nombre d'options pour moderniser la gouvernance de l'OEB ont été présentées au Conseil en octobre 2022. Sur cette base, il a été proposé que le président ou la présidente du Conseil, soutenu(e) par l'OEB, présente une feuille de route concernant la modernisation de la gouvernance externe de l'OEB dans les domaines identifiés dans le CA/C 11/22. En 2023, il est prévu de lancer et de finaliser la mise en œuvre d'une première série de propositions décrites dans la feuille de route, sous la supervision du président ou de la présidente et avec la participation du Bureau du Conseil d'administration (B28).

En outre, pour 2023, il est également prévu de mettre en œuvre une politique de conservation des documents définissant les conditions et les périodes de conservation des différents types de fichiers à l'OEB, en vue de soutenir la progression de l'OEB dans le cadre de ses processus de numérisation et de transformation numérique.

Pérennité financière

Assurer notre viabilité financière reste fondamental pour la pérennité globale de l'OEB et une condition préalable à notre avenir en tant qu'organisation autofinancée. La viabilité financière à long terme est une condition préalable pour que l'OEB ait un impact positif durable sur le système des brevets et la société.

L'OEB est actuellement en train de consolider la mise en œuvre des six mesures qui ont été approuvées en 2020 et qui sont progressivement appliquées depuis. Ce dispositif de mesures a été conçu pour combler le déficit de l'équilibre financier à long terme de l'OEB, estimé à 5,8 milliards d'euros au total et qui doit être comblé en l'espace de 20 ans, d'ici 2038.

Les mesures identifiées devraient avoir un impact financier total de 6,3 milliards d'euros et permettre la constitution de réserves dans l'éventualité où une ou plusieurs mesures ne produiraient pas les résultats escomptés. La première des mesures, relative aux taux de cotisation pour les pensions, a été mise en œuvre en 2020 par l'application de l'augmentation recommandée de 3,3 % des cotisations pour les pensions au Fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale (FRPSS).

Cette mesure a été suivie en 2021 par la mise en œuvre complète d'une deuxième mesure, la nouvelle méthode d'ajustement des salaires introduisant un plafond de viabilité à l'inflation de la zone euro de + 0,2 % au lieu de + 0,5 % au-dessus du niveau de l'inflation tel qu'observé avant l'entrée en vigueur du nouveau système d'ajustement des salaires. Cela garantira, à long terme, que l'évolution des dépenses relatives aux personnel reste plus proche de l'évolution des recettes de l'OEB.

À partir d'avril 2022, dans le cadre de la troisième mesure, les taxes pour les demandeurs ont été augmentées de 3 % afin de couvrir l'inflation bisannuelle cumulée dans les coûts de l'OEB.

Les excédents de liquidités générés durant les années 2020, 2021 et 2022 sont régulièrement transférés au Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB (EPOTIF) et au FRPSS. Toutes ces décisions et actions sont sous le contrôle de la direction de l'OEB et des organes directeurs de l'organisation.

L'OEB compte aller encore plus loin concernant ces mesures en 2023 :

- La nouvelle méthode d'ajustement des salaires est en place depuis le 1^{er} janvier 2021 et a déjà produit, en décembre 2020, un bénéfice significatif de plus d'un milliard d'euros s'agissant des passifs à long terme, grâce à l'introduction d'un plafond salarial de 0,2 % au-dessus du niveau de l'inflation. En conséquence de cette réduction des passifs à long terme de l'OEB, une réduction annuelle de la provision pour pensions dans le résultat d'exploitation devrait apporter un bénéfice supplémentaire d'un milliard d'euros d'ici à 2038. Avec ces deux effets financiers combinés, un impact global de 2 milliards d'euros était initialement prévu d'ici 2038. En revanche, la forte augmentation de la grille des salaires au 1^{er} janvier 2023, corrélée à une inflation exceptionnellement élevée, entraînera une augmentation imprévue des passifs à long terme de l'ordre d'un milliard d'euros ou plus en décembre 2022. Les provisions pour pensions des années suivantes seront également impactées. Une vue d'ensemble sera fournie dans le cadre de l'étude financière de 2023, qui fera le point sur les gains réalisés à ce jour ainsi que sur les défis auxquels nous devrions devoir faire face à l'avenir.
- Un nouvel ajustement des régimes de pensions, de soins de santé et de soins de longue durée, qui se traduira par une augmentation de 1,5 % des cotisations au FRPPS (impact global de 0,3 milliard d'euros), sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Concernant l'ajustement bisannuel des taxes de procédure basé sur l'inflation (impact global d'un milliard d'euros), une proposition d'ajustement prévoyant une augmentation exceptionnelle de 5 % a été prévue dans le budget de 2023 afin de couvrir partiellement le niveau historiquement élevé de l'inflation.
- La numérisation de bout en bout de la procédure de délivrance des brevets est en bonne voie et des bénéfices significatifs sont escomptés pour les utilisateurs (incidence globale d'1,2 milliard d'euros). À la fin de 2022, l'OEB prévoit que ces bénéfices s'élèveront à 0,6 milliard d'euros. Nous nous attendons à voir une nouvelle augmentation de ces bénéfices en 2023, puisque dans le cadre de la transformation

numérique, nous allons donner la priorité aux outils d'examen ainsi qu'aux améliorations correspondantes de la productivité qui devraient en découler.

- En ce qui concerne l'investissement d'une partie de l'excédent annuel de trésorerie dans EPOTIF (incidence globale d'un milliard d'euros), un total de 250 millions d'euros a été transféré à EPOTIF en 2021 et 80 millions d'euros en 2022. L'OEB travaille actuellement à la définition de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour ses investissements financiers. La mise en œuvre des critères ESG et les rapports correspondants par les gestionnaires d'actifs d'EPOTIF sont prévus pour le quatrième trimestre 2023.
- Enfin, en ce qui concerne l'investissement unique d'une partie de l'excédent annuel de trésorerie dans le FRPSS (impact global de 0,8 milliard d'euros), 150 millions d'euros ont été transférés au FRPSS en 2021 et il est proposé de transférer 196 millions d'euros supplémentaires à la fin de 2022.

En 2023, l'OEB continuera à surveiller l'impact de ces mesures afin d'avoir une vision claire et transparente des progrès réalisés en matière de viabilité financière à long terme.

Toutefois, la volatilité des marchés financiers est un élément qui échappe au contrôle de l'OEB. Ce fut le cas en 2022 avec des turbulences sur le marché qui se sont traduites par des pertes importantes pour le FRPSS et EPOTIF. Alors que le ratio de couverture était de 88 % en décembre 2021, nous budgétisons depuis septembre 2022 sur la base d'un ratio de couverture de 73 % d'ici à fin 2023, en raison de la volatilité sur les marchés financiers en 2022 et de l'augmentation des passifs à long terme due à l'adaptation exceptionnellement élevée des salaires au 1^{er} janvier 2023.

Néanmoins, le ratio de couverture devrait se redresser et atteindre 82 % d'ici 2027.

Pour l'avenir, une nouvelle étude financière stratégique sera lancée et menée en 2023, dans le but d'évaluer la situation financière de l'OEB, de revoir les conclusions du dernier exercice similaire en 2019/2020 et d'émettre des recommandations en matière d'atténuation des risques.

Un autre élément essentiel pour surveiller et gérer la situation financière de l'OEB est le programme d'exercices et d'évaluation comparative dans le domaine de la protection sociale (voir l'objectif 1), dans le cadre duquel l'OEB doit trouver un équilibre entre l'attractivité du dispositif de prestations sociales qu'il offre au personnel et la prise en compte de ses passifs à long terme en termes de prise en charge des générations passées et futures des agents de l'OEB, toujours dans le respect du principe de viabilité financière.

La nouvelle étude actuarielle qui sera réalisée en 2023 (voir également l'objectif 1), et qui réexaminera les taux de cotisation pour les pensions, les soins de santé et les soins de

longue durée, viendra également étayer notre analyse de la capacité financière de nos régimes à faire face aux engagements passés, présents et futurs. Prises ensemble, ces initiatives contribueront à fournir une vue d'ensemble complète de la situation financière de l'OEB.

En outre, l'OEB a l'intention d'engager, en 2023, un dialogue avec ses parties prenantes, notamment les offices nationaux de brevets et les associations d'utilisateurs, concernant la pertinence de sa structure des taxes et de proposer d'éventuelles mesures visant à faciliter l'accès des petites entités au système des brevets.